



*Empowered lives.
Resilient nations.*

APPEL D'OFFRES

Travaux de construction d'un système d'approvisionnement en eau à des fins agricoles au bénéfice de la zone de Mimbani

AO n°: ITB N°01/2019/PNUD/COM

Projet : « Améliorer la capacité agricole dans l'Union des Comores »

Pays : COMORES

Délivré le : 14 juin 2019

Sommaire

Section 1. Lettre d'invitation	4
Section 2. Instructions destinées aux soumissionnaires	5
DISPOSITIONS GÉNÉRALES	6
1. Introduction	6
2. Fraude et corruption, Cadeaux et invitations	6
3. Éligibilité	7
4. Conflit d'intérêts	7
B. PRÉPARATION DES OFFRES.....	8
5. Considérations générales	8
6. Coût de la préparation de l'offre	8
7. Langue	8
8. Documents comprenant l'offre	8
9. Documents établissant l'éligibilité et les qualifications du soumissionnaire ;	8
10. Format et contenu de l'offre technique	8
11. Barème de prix.....	9
12. Garantie de soumission	9
13. Devises	9
14. Coentreprise, consortium ou partenariat	10
15. Offre unique.....	10
16. Durée de validité de l'offre	11
17. Extension de la durée de validité de l'offre.....	11
18. Clarification de l'offre (de la part des soumissionnaires)	11
19. Modification des offres	11
20. Autres types d'offres	12
21. Conférence préalable à l'offre	12
C. DÉPÔT ET OUVERTURE DES OFFRES	12
22. Dépôt.....	12
Offre déposée en version imprimée (manuelle)	12
Offres déposées par courriel ou sur le système eTendering.....	13
23. Date limite de dépôt des offres et offres tardives	13
24. Retrait, remplacement et modification des offres	13
25. Ouverture des offres	14
D. Évaluation des offres.....	14
26. Confidentialité	14
27. Évaluation des offres	14
28. Examen préliminaire.....	14
29. Évaluation de l'éligibilité et de la qualification	14

30. Évaluation des offres techniques et des prix	15
31. Devoir de précaution	15
32. Clarification des offres	15
33. Conformité des offres	16
34. Défauts de conformité, erreurs réparables et omissions	16
E. ADJUDICATION DU CONTRAT	16
35. Droit d'accepter, de rejeter ou de déclarer non conformes tout ou partie des offres	16
36. Critères d'adjudication	16
37. Analyse	17
38. Droit de modification des exigences lors de l'adjudication du contrat	17
39. Signature du contrat	17
40. Type de contrat et conditions générales	17
41. Garantie de bonne exécution	17
42. Garantie bancaire de restitution d'avance	17
43. Indemnité forfaitaire	17
44. Dispositions en matière de paiement	18
45. Contestation des fournisseurs	18
46. Autres dispositions	18
Section 3. Fiche technique	18
Section 4 Critères d'évaluation	21
Section 5a : Tableau des exigences et spécifications techniques/Détail quantitatif estimatif	Erreur !
Signet non défini.	
Section 5b : Autres exigences connexes	40
Section 6 : Formulaires de soumission à renvoyer/liste de vérification	44
Formulaire A : Formulaire de soumission de l'offre	45
Formulaire B : Formulaire d'information sur le soumissionnaire	47
Formulaire C : Formulaire d'information sur les coentreprises/consortiums/partenariats	49
Formulaire D : Formulaire d'éligibilité et de qualification	50
Formulaire E : Format de l'offre technique	53
Formulaire F : Formulaire de barème de prix	56
FORMULAIRE G : Formulaire de garantie de soumission	58

SECTION 1. LETTRE D'INVITATION

Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) vous invite par la présente à soumissionner dans le cadre du présent appel d'offres (AO) relatif à l'objet sus-référencé.

Le présent AO comprend les documents suivants ainsi que les Conditions générales du contrat qui sont intégrées à la fiche technique :

- Section 1 : Lettre d'invitation
- Section 2 : Instructions destinées aux soumissionnaires
- Section 3 : Fiche technique
- Section 4 : Critères d'évaluation
- Section 5 : Tableau des exigences et spécifications techniques (cahier de charge et plans)
- Section 6 : Formulaires de soumission à renvoyer
 - Formulaire A : Formule de soumission de l'offre
 - Formulaire B : Formulaire d'information sur le soumissionnaire
 - Formulaire C : Formulaire d'information sur les coentreprises/consortiums/partenariats
 - Formulaire D : Formulaire de qualification
 - Formulaire E : Format de l'offre technique
 - Formulaire F : Formulaire de Barème de prix
 - Formulaire G : Formulaire de garantie de soumission
 - Formulaire H : Formulaire de garantie de bonne exécution
 - Formulaire I : Formulaire de garantie de restitution d'avance
 - Annexe 1 : Devis estimatif et quantitatif
 - Annexe 2 : Bordereau des prix unitaires
 - Annexe 3 : Guide du soumissionnaire en E tendering

Si vous souhaitez soumettre une offre en réponse à ce présent AO, veuillez préparer votre offre conformément aux exigences et procédures décrites dans le présent AO, et la déposer avant la date limite de dépôt des offres présentée dans la fiche technique.

Veuillez accuser réception de cet AO en envoyant un courriel à l'adresse achats.km@undp.org en indiquant si vous souhaitez ou non soumettre une offre. Vous pouvez également, le cas échéant, utiliser la fonction « accepter l'invitation » sur le système d'appel d'offres en ligne eTendering. Cela vous permettra de recevoir toute modification ou mise à jour concernant l'appel d'offres. Si vous souhaitez davantage d'éclaircissements, nous vous invitons à contacter la personne désignée dans la fiche technique ci-jointe en qualité de personne référente pour toute question liée au présent AO.

Si vous n'êtes pas encore enregistré dans le système, vous pourrez le faire en utilisant les informations ci-dessous (**Identifiant : event. guest, Mot de passe : why2change**) et suivre les instructions de l'enregistrement étape par étape comme spécifié dans le guide.

Des outils complémentaires pouvant faciliter votre compréhension /enregistrement dans le système peuvent être accessibles à l'adresse suivante :

Le PNUD encourage chaque prestataire de services potentiel à éviter et à prévenir les conflits d'intérêts en indiquant au PNUD si vous-même, l'une de vos sociétés affiliées ou un membre de votre personnel a participé à la préparation des exigences, du projet, des spécifications, des estimations des coûts et des autres informations utilisées dans la présente RFP.

Le PNUD applique une politique de tolérance zéro vis-à-vis des fraudes et autres pratiques interdites et s'est engagé à prévenir, identifier et sanctionner l'ensemble de ces actes et pratiques préjudiciables au PNUD, ainsi qu'aux tiers participant aux activités du PNUD. Le PNUD attend de ses fournisseurs qu'ils respectent le code de conduite à l'intention des fournisseurs de l'Organisation des Nations Unies qui peut être consulté par l'intermédiaire du lien suivant : http://www.un.org/depts/ptd/pdf/conduct_english.pdf

Nous vous remercions et attendons avec intérêt votre soumission.



Ali Issmail
Spécialiste des Opérations

SECTION 2. INSTRUCTIONS DESTINEES AUX SOUMISSIONNAIRES

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1. Introduction	1.1 Les soumissionnaires adhèrent à toutes les exigences du présent AO, notamment toute modification par écrit provenant du PNUD. Le présent appel d'offres est mené conformément aux politiques et procédures régissant les programmes et opérations relatives aux contrats et aux achats du PNUD qui sont consultables à l'adresse https://popp.undp.org/SitePages/POPPBSUnit.aspx?TermID=254a9f96-b883-476a-8ef8-e81f93a2b38d 1.2 Toute offre déposée sera considérée comme constituant une offre du soumissionnaire et ne vaudra pas ou n'emportera pas implicitement acceptation de l'offre par le PNUD. Le PNUD n'est nullement tenu d'attribuer un contrat à un quelconque soumissionnaire dans le cadre du présent AO. 1.3 Le PNUD se réserve le droit d'annuler la procédure d'achat à tout stade sans aucune obligation de quelque nature que ce soit pour le PNUD, sur notification des soumissionnaires ou publication d'une notification d'annulation sur le site Web du PNUD. 1.4 Dans le cadre de l'offre, il est souhaité que le soumissionnaire s'inscrive sur le site Web du Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies (www.ungm.org). Le soumissionnaire peut soumettre une offre même s'il n'est pas inscrit sur le Portail. Toutefois, si le soumissionnaire est choisi pour l'adjudication du contrat, il doit s'inscrire sur le Portal avant la signature du contrat.
2. Fraude et corruption, Cadeaux et invitations	2.1 Le PNUD applique une politique stricte de tolérance zéro en ce qui concerne les pratiques illicites, notamment la fraude, la corruption, la collusion, les pratiques contraires à l'éthique ou non professionnelles ainsi que l'obstruction aux fournisseurs du PNUD, et exige que tous les soumissionnaires et les fournisseurs respectent les plus hautes normes éthiques lors de la procédure d'achat et de la mise en œuvre du contrat. La Politique anti-fraude du PNUD est consultable à l'adresse http://www.undp.org/content/undp/fr/home/operations/accountability/audit/office_of_audit_andinvestigation.html. 2.2 Les soumissionnaires et les fournisseurs n'offrent pas de cadeaux ni d'invitations de quelque nature que ce soit aux membres du personnel du PNUD, notamment des voyages d'agrément pour des événements sportifs ou culturels, dans des parcs d'attractions, des offres de vacances, de transport, ou des invitations à des déjeuners ou dîners luxueux. 2.3 En vertu de cette politique, le PNUD : a) rejette une offre s'il détermine que le soumissionnaire choisi est engagé dans toute pratique de corruption ou pratique frauduleuse lors de l'appel d'offres pour le contrat en question ; b) déclare un fournisseur comme inéligible, pour une période définie ou indéfinie, à l'adjudication d'un contrat si, à tout moment, il détermine que le fournisseur s'est engagé dans toute pratique de corruption ou frauduleuse lors

	de l'appel d'offres d'un contrat du PNUD ou de l'exécution de ce dernier. 2.4 Tous les soumissionnaires doivent se conformer au Code de conduite à l'intention des fournisseurs du PNUD qui peut être consulté à l'adresse https://www.un.org/Depts/ptd/sites/www.un.org.Depts.ptd/files/files/attachme nt/page/2014/February%202014/conduct_french.pdf
3. Éligibilité	3.1 Un fournisseur ne doit pas être suspendu, exclu ou autrement désigné comme inéligible par tout organisme des Nations Unies, le Groupe de la Banque mondiale ou toute autre organisation internationale. Les fournisseurs doivent ainsi informer le PNUD s'ils sont soumis à toute sanction ou suspension temporaire imposée par ces organisations. 3.2 Il est de la responsabilité du soumissionnaire de veiller à ce que ses employés, les membres de la coentreprise, les sous-contractants, les prestataires de services, les fournisseurs ou leurs employés de respecter les exigences d'éligibilité tel qu'établi par le PNUD.
4. Conflit d'intérêts	4.1 Les soumissionnaires doivent strictement éviter tout conflit avec d'autres engagements ou leurs propres intérêts et ne pas tenir compte de travaux futurs. Tous les soumissionnaires qui ont un conflit d'intérêts seront disqualifiés. Sans limitation du caractère général de ce qui précède, les soumissionnaires et leurs prestataires de services agréés sont considérés comme ayant un conflit d'intérêts avec une partie ou plus de la présente procédure de sollicitations : a) S'ils sont ou ont été par le passé liés à une société, ou à l'une de ses sociétés affiliées ayant été engagée par le PNUD pour fournir des services au titre de la préparation de la conception, des spécifications, des termes de référence, de l'analyse et de l'estimation des coûts et d'autres documents devant être utilisés pour l'achat de biens et de services dans le cadre de la présente procédure de sélection ; b) S'ils ont été impliqués dans la préparation ou la conception du programme ou du projet relatif aux services requis au titre du présent appel d'offres ; c) S'il est avéré qu'ils sont concernés par un conflit pour toute autre raison, tel que peut l'établir le PNUD, ou à sa discrétion. 4.2 En cas d'incertitude concernant l'interprétation d'une situation susceptible de constituer un conflit d'intérêts, les soumissionnaires doivent en informer le PNUD et lui demander de confirmer s'il s'agit ou non d'une situation de conflit d'intérêts. 4.3 De la même manière, les soumissionnaires doivent montrer dans leur offre qu'ils sont conscients des éléments suivants : a) Si les propriétaires, copropriétaires, responsables, directeurs, actionnaires dominants, de l'entité soumissionnaire ou du personnel essentiel font partie de la famille d'un membre du personnel du PNUD exerçant des responsabilités dans les fonctions d'achat ou le gouvernement du pays concerné ou de tout partenaire de mise en œuvre recevant les services dans le cadre du présent AO ; b) Toutes les autres situations susceptibles de donner lieu, réellement ou en apparence, à un conflit d'intérêts, une collusion ou des pratiques déloyales. En cas de non-divulgaration de cette information, il est possible que l'offre ou les

	offres concernées par cette non-divulgaration soient rejetées. 4.4 L'éligibilité des soumissionnaires détenus totalement ou partiellement par le gouvernement dépendra de l'évaluation et de l'examen approfondis par le PNUD de divers facteurs tels que leur enregistrement, leur opération et leur gestion en tant qu'entité indépendante, l'ampleur de la participation du gouvernement, la réception de subventions, leur mandat et l'accès aux informations dans le cadre du présent AO, entre autres facteurs. Les conditions qui peuvent mener à un avantage indu sur d'autres soumissionnaires peuvent provoquer le rejet de l'offre.
B. PRÉPARATION DES OFFRES	
5. Considérations générales	5.1 Lors de la préparation de l'offre, le soumissionnaire doit examiner l'appel d'offres avec attention. Les lacunes matérielles lors de la fourniture des informations demandées dans l'appel d'offres peuvent provoquer le rejet de l'offre. 5.2 Le soumissionnaire ne sera pas autorisé à profiter de toute erreur ou omission dans l'appel d'offres. Si ces erreurs ou omissions sont découvertes, le soumissionnaire doit en informer le PNUD en conséquence.
6. Coût de la préparation de l'offre	6.1 Le soumissionnaire prend à sa charge l'ensemble des coûts liés à la préparation et au dépôt de son offre, que celle-ci soit ou non retenue. Le PNUD n'est en aucun cas responsable ou redevable desdits coûts, indépendamment du déroulement ou du résultat de la procédure d'achat.
7. Langue	7.1 L'offre, ainsi que toute correspondance connexe échangée entre le soumissionnaire et le PNUD, sont rédigées dans la ou les langues indiquées dans la fiche technique.
8. Documents comprenant l'offre	8.1 L'offre comprend les documents et formulaires connexes suivants, dont les détails sont fournis dans la fiche technique : a) Documents établissant l'éligibilité et les qualifications du soumissionnaire ; b) Offre technique ; c) Barème de prix ; d) Garantie de soumission, si elle est exigée dans la fiche technique ; e) Toute pièce jointe ou tout appendice à l'offre.
9. Documents établissant l'éligibilité et les qualifications du soumissionnaire ;	9.1 Le soumissionnaire fournit la preuve écrite de son statut de fournisseur éligible et qualifié en remplissant les formulaires figurant dans la section 6 et en fournissant les documents exigés dans ces formulaires. Aux fins de l'adjudication d'un contrat à un soumissionnaire, ses qualifications doivent être documentées de manière jugée satisfaisante par le PNUD.
10. Format et contenu de l'offre technique	10.1 Le soumissionnaire est tenu de présenter une offre technique en utilisant les formulaires types et les modèles fournis dans la section 6 de l'appel d'offres. 10.2 Des échantillons d'objets, lorsqu'exigés en vertu de la section 5, sont fournis dans le délai spécifié et à moins qu'autrement spécifié par le PNUD, sans frais pour le PNUD. S'ils ne sont pas détruits lors des tests, les échantillons seront renvoyés à la demande et aux frais du soumissionnaire, à moins qu'autrement indiqué. 10.3 Lorsqu'applicable et tel qu'exigé en vertu de la section 5, le soumissionnaire

	décrit le programme de formation nécessaire disponible pour le maintien et l'exécution des services ou pour l'entretien et le fonctionnement des équipements offerts, ainsi que le coût pris en charge par le PNUD. Cette formation ainsi que le matériel de formation, à moins qu'autrement indiqué, sont offerts dans la langue de l'offre tel que prescrit dans la fiche technique. 10.4 Lorsqu'applicable et tel qu'exigé en vertu de la section 5, le soumissionnaire atteste de la disponibilité de pièces détachées pour une période d'au moins cinq (5) ans à compter de la date de livraison, ou tel qu'autrement indiqué dans cet appel d'offres.
11. Barème de prix	11.1 Le présent barème de prix est préparé en utilisant le formulaire fourni dans la section 6 de l'appel d'offres et en prenant en considération les exigences de l'AO. 11.2 Toute exigence décrite dans l'offre technique, mais dont le prix n'est pas indiqué dans le barème de prix, est considérée comme étant incluse dans les prix des autres activités ou biens, ainsi que dans le prix total final.
12. Garantie de soumission	12.1 Une garantie de soumission, si elle est exigée dans la fiche technique, est fournie au montant et dans le formulaire indiqué dans la fiche technique. Cette garantie est valable jusqu'à trente (30) jours après la date de validité finale de l'offre. 12.2 La garantie de soumission est incluse, avec l'offre. Si une garantie de soumission est exigée par l'appel d'offres mais n'est pas présentée avec l'offre technique, l'offre est rejetée. 12.3 Si le montant de la garantie de soumission est moins élevé que le montant exigé par le PNUD, ou si la période de validité de ladite garantie est moins longue que celle exigée par le PNUD, celui-ci rejette l'offre. 12.4 Dans le cas où une offre électronique est autorisée dans la fiche technique, les soumissionnaires y intègrent une copie de la garantie de soumission, et l'original de la garantie doit être envoyé par courrier ou en main propre selon les instructions de la fiche technique. 12.5 Le PNUD peut confisquer la garantie de soumission et rejeter l'offre en cas de survenance d'un ou de plusieurs des cas suivants : a) Si le soumissionnaire rétracte son offre pendant la durée de validité de l'offre indiquée dans la fiche technique, ou ; b) Si le soumissionnaire retenu omet : i. De signer le contrat après son adjudication par le PNUD ; ii. De fournir une garantie de bonne exécution, des assurances ou d'autres documents que le PNUD peut exiger à titre de condition préalable à l'entrée en vigueur du contrat susceptible d'être attribué au soumissionnaire.
13. Devises	13.1 Tous les prix sont cités dans la devise ou les devises indiquées dans la fiche technique. Lorsque les offres sont libellées dans différentes devises, afin de comparer l'ensemble des offres : a) Le PNUD convertira la devise indiquée dans l'offre dans la devise privilégiée par le PNUD à l'aide du taux de change opérationnel de l'ONU en vigueur à la date limite de dépôt des offres ; b) Dans le cas où le PNUD choisit une offre libellée dans une devise différente de la devise privilégiée indiquée dans la fiche technique, le PNUD se réserve

	le droit d'attribuer le contrat dans sa devise privilégiée à l'aide de la méthode de conversion indiquée ci-dessus.
14. Coentreprise, consortium ou partenariat	14.1 Si le soumissionnaire est un groupe d'entités juridiques devant former ou ayant formé une coentreprise, un consortium ou un partenariat lors du dépôt de l'offre, elles doivent confirmer dans le cadre de leur offre : (i) Qu'elles ont désigné une partie en tant qu'entité principale, dûment habilitée à obliger juridiquement les membres de la coentreprise, du consortium ou du partenariat conjointement et de manière solidaire, ceci devant être attesté par un accord dûment authentifié entre lesdites entités juridiques qui devra être joint à l'offre ; et (ii) que si le contrat leur est attribué, il sera conclu entre le PNUD et l'entité principale désignée qui agira pour le compte de l'ensemble des entités juridiques composant la coentreprise. 14.2 Après la date limite de dépôt des offres, l'entité principale désignée pour représenter la coentreprise, le consortium ou le partenariat n'est pas changée sans le consentement préalable et écrit du PNUD. 14.3 L'entité principale et les entités membres de la coentreprise, du consortium ou du partenariat se conforment aux dispositions de la clause 9 de ce document en ce qui concerne le dépôt d'une offre unique. 14.4 La description de l'organisation de la coentreprise, du consortium ou du partenariat doit clairement définir le rôle prévu de chaque entité juridique composant la coentreprise dans le cadre de la satisfaction des exigences de l'AO, tant dans l'offre que dans l'accord de coentreprise. Le PNUD évaluera l'éligibilité et les qualifications de toutes les entités juridiques composant la coentreprise, le consortium ou le partenariat. 14.5 Une coentreprise, un consortium ou un partenariat, lors de la présentation des antécédents et de l'expérience, différencie clairement : a) Les antécédents et l'expérience de la coentreprise, du consortium ou du partenariat dans leur ensemble ; b) Les antécédents et l'expérience des entités individuelles de la coentreprise, du consortium ou du partenariat. 14.6 Les contrats antérieurs exécutés par des experts individuels qui sont intervenus à titre personnel mais qui sont liés de façon permanente ou qui ont été temporairement liés à l'une des sociétés membres ne peuvent pas être inclus dans l'expérience de la coentreprise, du consortium ou du partenariat, ou du membre concerné, et seuls lesdits experts peuvent en faire état dans la présentation de leurs qualifications personnelles. 14.7 La coentreprise, le consortium ou le partenariat sont encouragés à respecter de grandes exigences multisectorielles lorsque le champ d'expertise et des ressources n'est pas disponible dans une seule société.
15. Offre unique	15.1 Le soumissionnaire (notamment les membres individuels de toute coentreprise) dépose une seule offre, en son nom propre ou dans le cadre d'une coentreprise. 15.2 Les offres déposées par deux (2) soumissionnaires ou plus seront toutes rejetées dans chacun des cas suivants : a) S'ils ont au moins un actionnaire dominant, directeur ou partie prenante en commun ;

	b) Si l'un d'entre eux reçoit ou a reçu de l'autre ou des autres une quelconque subvention, directe ou indirecte ; c) S'ils ont le même représentant légal aux fins du présent AO ; d) S'il existe entre eux une relation qui, directement ou par l'intermédiaire de tierces parties, leur permet d'avoir accès à des informations sur un autre soumissionnaire, ou d'influer sur l'offre d'un autre soumissionnaire dans le cadre de la présente procédure d'AO ; e) S'ils sous-traitent l'offre l'un de l'autre, ou si le sous-traitant d'une offre dépose également une autre offre en son nom en tant que soumissionnaire principal ; si un membre du personnel essentiel proposé pour faire partie de l'équipe d'un soumissionnaire participe à plus d'une offre reçue lors de la procédure d'appel d'offres. La présente condition, relative au personnel, ne s'applique pas aux sous-traitants inclus dans plusieurs offres.
16. Durée de validité de l'offre	16.1 Les offres restent valables pour la période indiquée dans la fiche technique, et leur validité prend effet à la date limite de dépôt des offres. Une offre assortie d'une durée de validité plus courte peut être rejetée par le PNUD et déclarée non conforme. 16.2 Lors de la période de validité de l'offre, le soumissionnaire maintient son offre originale, sans la modifier, notamment sans modifier la disponibilité du personnel essentiel, les taux proposés et le prix total.
17. Extension de la durée de validité de l'offre	17.1 Dans certaines circonstances exceptionnelles, le PNUD pourra demander aux soumissionnaires d'étendre la durée de validité de leurs offres avant l'expiration de la durée de validité de l'offre. La demande et les réponses se font à l'écrit et sont considérées comme faisant partie intégrante de l'offre. 17.2 Si le soumissionnaire convient d'étendre la validité de son offre, cette prorogation est effectuée sans aucun changement apporté à l'offre originale. 17.3 Le soumissionnaire a le droit de refuser d'étendre la validité de son offre, auquel cas cette offre ne sera pas ultérieurement évaluée.
18. Clarification de l'offre (de la part des soumissionnaires)	18.1 Les soumissionnaires peuvent demander des éclaircissements au sujet de tout document de l'appel d'offres au plus tard à la date indiquée dans la fiche technique. Toute demande d'éclaircissements doit être envoyée par écrit sous la forme indiquée dans la fiche technique. Si des demandes sont envoyées d'une autre manière que par les voies indiquées, même si elles sont envoyées à un membre du personnel du PNUD, ce dernier n'est pas tenu d'y répondre ni de confirmer que telles demandes ont été officiellement reçues. 18.2 Le PNUD offrira des réponses aux demandes d'éclaircissements sous la forme indiquée dans la fiche technique. 18.3 Le PNUD s'efforcera de répondre rapidement aux demandes d'éclaircissement, mais toute réponse tardive de sa part ne l'obligera pas à proroger la date limite de dépôt des offres, sauf si le PNUD estime qu'une telle prorogation est justifiée et nécessaire.
19. Modification des offres	19.1 À tout moment avant la date limite de dépôt des offres, le PNUD peut, pour quelque raison que ce soit, par exemple en réponse à la demande d'éclaircissement d'un soumissionnaire, modifier l'appel d'offres. Les modifications seront rendues disponibles à l'ensemble des soumissionnaires potentiels.

	19.2 Si la modification est importante, le PNUD peut proroger la date limite de dépôt des offres pour donner aux soumissionnaires assez de temps pour inclure la modification dans leurs offres.
20. Autres types d'offres	20.1 Les autres types d'offres ne seront pas considérées, à moins qu'autrement indiqué dans la fiche technique. Si le dépôt d'un autre type d'offre est autorisé dans la fiche technique, un soumissionnaire peut déposer un autre type d'offre, mais seulement s'il dépose également une offre conforme aux exigences de l'appel d'offres. Si les conditions de son acceptation sont respectées ou si l'offre est clairement justifiée, le PNUD se réserve le droit d'attribuer un contrat sur la base d'un autre type d'offre. 20.2 Si plusieurs autres types d'offres sont soumis, ils doivent être clairement identifiés comme « offre principale » et « autre type d'offre ».
21. Conférence préalable à l'offre	21.1 S'il y a lieu, une conférence des soumissionnaires sera organisée à la date, à l'heure et au lieu indiqués dans la fiche technique. Tous les soumissionnaires sont encouragés à y assister. Toutefois, aucun soumissionnaire ne sera rejeté pour n'avoir pas assisté à la conférence. Le compte-rendu de la conférence des soumissionnaires sera publié sur le site Web de la section des achats et envoyé par courriel ou sur la plateforme d'appel d'offres en ligne eTendering comme indiqué dans la fiche technique. Aucune déclaration orale formulée lors de la conférence ne pourra modifier les conditions générales de l'appel d'offres, à moins qu'une telle déclaration ne soit expressément inscrite dans le compte-rendu de la conférence ou communiquée ou publiée à titre de modification de l'appel d'offres.

C. DÉPÔT ET OUVERTURE DES OFFRES

22. Dépôt	22.1 Le soumissionnaire dépose une offre dûment signée et complétée qui comprend les documents et les formulaires correspondant aux exigences de la fiche technique. Le barème de prix est soumis avec l'offre technique. Les offres peuvent être livrées en main propre, par courrier ou par méthode de transmission électronique comme indiqué dans la fiche technique. 22.2 L'offre est signée par le soumissionnaire ou la ou les personnes dûment autorisées à obliger le soumissionnaire. L'autorisation est communiquée au moyen d'un document attestant d'une telle autorisation délivrée par le représentant juridique de l'entité soumissionnaire, ou d'une procuration, jointe à l'offre. 22.3 Les soumissionnaires doivent être conscients du fait que le simple dépôt d'une offre implique acceptation par le soumissionnaire des Conditions générales du contrat du PNUD.
Offre déposée en version imprimée (manuelle)	22.4 Une offre déposée en version imprimée (manuelle), par courrier ou en main propre autorisée ou indiquée dans la fiche technique est régie comme suit : (a) L'offre signée est marquée comme « original » et ses copies sont marquées comme « copie » tel qu'approprié. Le nombre de copies est indiqué dans la fiche technique. Toutes les copies doivent seulement provenir de l'original signé. En cas de différences entre l'original et les copies, l'original prévaut. (b) L'offre technique et le barème de prix doivent être déposés ensemble dans une enveloppe sous pli scellé qui :

	i. Porte le nom du soumissionnaire ; ii. Est adressée au PNUD comme indiqué dans la fiche technique ; iii. Comporte un avertissement qui déclare « Ne pas ouvrir avant la date et l'heure de l'ouverture des offres » tel qu'indiqué dans la fiche technique. Si les enveloppes et les colis comportant l'offre ne sont pas sous pli scellé ni marquées comme exigé, le PNUD ne sera pas responsable de tout mauvais placement, toute perte ou toute ouverture prématurée de l'offre.
Offres déposées par courriel ou sur le système eTendering	22.5 Le dépôt par courriel ou par l'intermédiaire du système d'appel d'offres en ligne eTendering, s'il est autorisé ou indiqué dans la fiche technique, est régi comme suit : a) Les fichiers électroniques faisant partie de l'offre respectent le format et les exigences indiqués dans la fiche technique ; b) Les documents requis dans le formulaire original (par exemple la garantie de soumission etc.) doivent être envoyés par courrier ou en main propre selon les instructions contenues dans la fiche technique. 22.6 Davantage d'instructions sur la manière de déposer, modifier ou annuler une offre sur le système d'appel d'offres en ligne eTendering sont offertes dans le Guide du système eTendering du PNUD à l'attention des soumissionnaires, et des Guides vidéos sont également disponibles en consultant ce lien : http://www.undp.org/content/undp/en/home/operations/procurement/business/procurement-notices/resources/
23. Date limite de dépôt des offres et offres tardives	23.1 Les offres complètes doivent être reçues par le PNUD de la manière, à l'adresse et au plus tard à la date et heure indiquées dans la fiche technique. Le PNUD ne reconnaît que la date et l'heure auxquelles il a reçu l'offre. 23.2 Le PNUD ne tiendra pas compte de toute offre déposée après la date limite de dépôt des offres.
24. Retrait, remplacement et modification des offres	24.1 Un soumissionnaire peut retirer, remplacer ou modifier son offre après qu'elle a été déposée à tout moment avant la date limite de dépôt des offres. 24.2 Offres déposées manuellement ou par courriel : Un soumissionnaire peut retirer, remplacer ou modifier son offre en envoyant une notification écrite conforme au PNUD, dûment signée par un représentant autorisé à cette fin, et en y joignant une copie de l'autorisation (ou une procuration). Le remplacement ou la modification de l'offre, le cas échéant, doit accompagner ladite notification écrite. Toutes les notifications doivent être déposées de la même manière que celle indiquée pour le dépôt des offres, en les marquant clairement comme « RETRAIT », « REMPLACEMENT » ou « MODIFICATION ». 24.3 Système eTendering : Un soumissionnaire peut retirer, remplacer ou modifier son offre en annulant, éditant et déposant de nouveau l'offre directement sur le système. Il est de la responsabilité du soumissionnaire de suivre correctement les instructions du système et de dûment éditer et déposer un remplacement ou une modification d'offre, tel que nécessaire. Davantage d'instructions sur la manière dont annuler ou modifier une offre directement sur le système sont offertes dans le Guide du système eTendering du PNUD à l'attention des soumissionnaires et dans les Guides vidéo.

	24.4 Les offres dont le retrait est demandé sont renvoyées aux soumissionnaires sans qu'elles aient été ouvertes (seulement en ce qui concerne les dépôts manuels), sauf si l'offre est retirée après qu'elle a été ouverte.
25. Ouverture des offres	25.1 Le PNUD ouvre les offres en présence d'un comité ad hoc constitué par le PNUD qui comprend au moins deux (2) membres. 25.2 Les noms des soumissionnaires, les modifications, les retraits, l'état des libellés et des sceaux des enveloppes, le nombre de dossiers et de fichiers et tout autre détail que le PNUD jugera utile seront annoncés à l'ouverture. Aucune offre n'est rejetée à l'ouverture, sauf les offres tardives qui seront renvoyées non ouvertes aux soumissionnaires concernés. 25.3 Dans le cas d'un dépôt sur le système eTendering, les soumissionnaires recevront une notification automatique une fois que leur offre aura été ouverte.
D. ÉVALUATION DES OFFRES	
26. Confidentialité	26.1 Les informations concernant l'examen, l'évaluation et la comparaison des offres, ainsi que la recommandation d'adjudication du contrat, ne sont pas divulguées aux soumissionnaires ou à toute autre personne non officiellement concernée par une telle procédure, même après publication de l'adjudication du contrat. 26.2 Toute tentative de la part d'un soumissionnaire ou de toute personne agissant au nom du soumissionnaire d'influencer le PNUD lors de l'examen, de l'évaluation et de la comparaison des offres ou des décisions d'adjudication du contrat peut, à la décision du PNUD, provoquer le rejet de son offre et le soumettre à l'application des procédures de sanctions des fournisseurs du PNUD en vigueur.
27. Évaluation des offres	27.1 Le PNUD mènera l'évaluation sur l'unique base des offres déposées. 27.2 L'évaluation des offres est menée suivant les étapes suivantes : a) Examen préliminaire, notamment de l'éligibilité b) Vérification des calculs et classement des soumissionnaires ayant réussi l'examen préliminaire du fait de leur prix. c) Évaluation de qualification (si la pré-qualification n'a pas été effectuée) a) Évaluation des offres techniques b) Évaluation des prix L'évaluation détaillée s'axera sur les 3 à 5 offres dont les prix sont les plus bas. D'autres offres dont les prix sont plus élevés seront ajoutées pour évaluation si nécessaire.
28. Examen préliminaire	28.1 Le PNUD examine les offres pour déterminer si elles sont complètes selon les exigences documentaires minimales, si les documents ont bien été signés, et si les offres sont généralement correctes, entre autres indicateurs pouvant être utilisés à ce stade. Le PNUD se réserve le droit de rejeter toute offre à ce stade.
29. Évaluation de l'éligibilité et de la qualification	29.1 L'éligibilité et la qualification du soumissionnaire seront évaluées en comparant celles du soumissionnaire aux exigences minimales d'éligibilité et de qualification indiquées dans la section 4 (Critères d'évaluation). 29.2 En termes généraux, les fournisseurs qui remplissent les critères suivants peuvent être considérés comme qualifiés : a) Ils ne font pas partie, selon la Résolution 1267/1989 du Conseil de sécurité de l'ONU, de la liste de terroristes et de ceux qui les financent établie par le Comité, et de la liste de fournisseurs inéligibles du PNUD ;

	b) Ils ont une bonne situation financière et ont accès à des ressources financières appropriées pour exécuter le contrat et assumer tous les engagements commerciaux existants ; c) Ils disposent de l'expérience similaire nécessaire, de l'expertise technique, de capacités de production le cas échéant, de certificats de qualité, de procédures d'assurance qualité ainsi que d'autres ressources applicables à la prestation des services requis ; d) Ils respectent pleinement les Conditions générales du contrat du PNUD ; e) Ils n'ont pas d'antécédents de décisions arbitrales ou du tribunal contre le soumissionnaire ; f) Ils ont un historique de performance rapide et satisfaisante auprès de leurs clients.
30. Évaluation des offres techniques et des prix	30.1 L'équipe d'évaluation examine et évalue les offres au regard de leur conformité au tableau des exigences et des spécifications techniques et à d'autres documents fournis en appliquant la procédure indiquée dans la fiche technique et d'autres documents de l'appel d'offres. Si nécessaire et déclaré dans la fiche technique, le PNUD peut inviter les soumissionnaires techniquement conformes à faire une présentation au sujet de leurs offres techniques. Les conditions de la présentation sont fournies dans le document d'offre lorsque nécessaire.
31. Devoir de précaution	31.1 Le PNUD se réserve le droit de se livrer à un exercice de vérification visant à s'assurer de la validité des informations fournies par les soumissionnaires. Cet exercice est pleinement documenté et peut comprendre, sans toutefois s'y limiter, tout ou partie des éléments suivants : a) Vérifier que les informations fournies par le soumissionnaire sont exactes, correctes et authentiques ; b) Valider le degré de conformité aux exigences de l'appel d'offres et aux critères d'évaluation au regard de ce qui a été constaté à ce stade par l'équipe d'évaluation ; c) Demander des renseignements et vérifier les références auprès d'organismes gouvernementaux compétents ayant juridiction sur le soumissionnaire concerné, auprès de précédents clients, ou auprès de toute autre entité ayant pu avoir des relations d'affaires avec ledit soumissionnaire ; d) Demander des renseignements et vérifier les références auprès de précédents clients concernant l'exécution des contrats en cours ou complétés, notamment des inspections physiques des travaux précédents, si nécessaire ; e) Inspecter physiquement les bureaux du soumissionnaire, les succursales ou autres établissements d'un soumissionnaire dans lesquels il exploite son activité, avec ou sans préavis ; f) D'autres moyens que le PNUD pourra juger opportuns, à tout stade du processus de sélection, avant l'adjudication du contrat.
32. Clarification des offres	32.1 Afin de faciliter l'examen, l'évaluation et la comparaison des offres, le PNUD peut, à sa discrétion, demander à tout soumissionnaire des éclaircissements au sujet de son offre. 32.2 La demande d'éclaircissements du PNUD ainsi que la réponse se font par écrit, et aucune modification des prix ou du contenu de l'offre ne peut être demandée, proposée ou autorisée, sauf pour fournir des éclaircissements et confirmer la correction de toute erreur de calcul découverte par le PNUD lors de l'évaluation

	des offres, conformément à l'appel d'offres.
	32.3 Les éclaircissements non sollicités fournis par un soumissionnaire au titre de son offre qui ne constituent pas une réponse à une demande du PNUD ne sont pas pris en compte lors de l'examen et de l'évaluation de l'offre.
33. Conformité des offres	33.1 Le PNUD évalue la conformité des offres en se basant sur leur contenu. Une offre est considérée comme essentiellement conforme si elle respecte l'ensemble des termes, conditions, spécifications et autres exigences de l'appel d'offres sans dérogation, réserve ou omission importante. 33.2 Si une offre n'est pas essentiellement conforme, elle est rejetée par le PNUD et ne peut pas être ultérieurement mise en conformité par le soumissionnaire en corrigeant les dérogations, réserves ou omissions importantes.
34. Défauts de conformité, erreurs réparables et omissions	34.1 À condition qu'une offre soit essentiellement conforme, le PNUD peut lever tout défaut de conformité ou toute omission de ladite offre qui ne constitue pas selon lui pas une dérogation importante. 34.2 Le PNUD peut demander au soumissionnaire de fournir les informations ou les documents nécessaires, dans un délai raisonnable, pour rectifier les défauts de conformité ou omissions de l'offre relatifs aux exigences en matière de documentation. Une telle omission ne peut se rapporter à un quelconque aspect du prix de l'offre. L'offre peut être rejetée si le soumissionnaire ne se conforme pas à cette demande. 34.3 En ce qui concerne les offres ayant passé l'examen préliminaire, le PNUD vérifie et corrige les erreurs de calcul comme suit : a) En cas de divergence entre le prix unitaire et le total du poste concerné, obtenu en multipliant le prix unitaire par la quantité, le prix unitaire prévaudra et le total du poste sera corrigé, sauf si le PNUD estime que la position de la virgule du prix unitaire est manifestement erronée, auquel cas le total du poste indiqué prévaudra et le prix unitaire sera corrigé ; b) En cas d'erreur dans le calcul d'un total correspondant à l'addition ou à la soustraction de sous-totaux, les sous-totaux prévaudront et le total sera corrigé ; c) En cas de divergence entre des montants en lettres et en chiffres, le montant en lettres prévaudra, sauf s'il est lié à une erreur de calcul, auquel cas le montant en chiffres prévaudra. 34.4 Si le soumissionnaire n'accepte pas une correction d'erreur à laquelle le PNUD aura procédé, son offre sera rejetée.

E. ADJUDICATION DU CONTRAT

35. Droit d'accepter, de rejeter ou de déclarer non conformes tout ou partie des offres	35.1 Le PNUD se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute offre, de déclarer tout ou partie des offres non conformes, et de rejeter toutes les offres à tout moment avant l'adjudication du contrat, sans engager sa responsabilité ou être tenu d'informer le ou les soumissionnaires concernés des motifs de sa décision. En outre, le PNUD n'est pas tenu d'attribuer le contrat à l'offre de prix le plus bas.
36. Critères d'adjudication	36.1 Avant l'expiration de la période de validité des offres, le PNUD attribue le contrat au soumissionnaire qualifié et éligible dont l'offre est considérée comme étant

	conforme aux exigences du tableau des exigences et des spécifications techniques et qui propose le prix le plus bas.
37. Analyse	37.1 Si un soumissionnaire n'est pas retenu, il peut demander à se réunir avec le PNUD pour procéder à une analyse. Telle analyse vise à évoquer les atouts et les faiblesses de l'offre du soumissionnaire pour l'aider à améliorer ses futures offres lors de perspectives d'achats du PNUD. Le contenu d'autres offres et leur comparaison à l'offre du soumissionnaire ne sont pas évoqués.
38. Droit de modification des exigences lors de l'adjudication du contrat	38.1 Lors de l'adjudication du contrat, le PNUD se réserve le droit de modifier la quantité des biens ou des services dans une limite de vingt-cinq pour cent (25 %) du total de l'offre, sans modification du prix unitaire ou des autres conditions générales.
39. Signature du contrat	39.1 Le soumissionnaire retenu signe et date le contrat et le retourne au PNUD sous quinze (15) jours à compter de sa date de réception. S'il ne le fait pas, le PNUD a des raisons suffisantes pour annuler l'adjudication et retirer la garantie de soumission, le cas échéant, et peut dans ce cas attribuer le contrat au deuxième soumissionnaire le mieux placé ou faire un autre appel d'offres.
40. Type de contrat et conditions générales	40.1 Les types de contrat à signer et les Conditions générales du contrat applicables du PNUD, tel qu'indiqué dans la fiche technique, peuvent être consultés à l'adresse http://www.undp.org/content/undp/fr/home/operations/procurement/overview.html
41. Garantie de bonne exécution	41.1 Une garantie de bonne exécution, si elle est exigée dans la fiche technique, est fournie au montant et dans le formulaire indiqué dans la fiche technique disponible à l'adresse https://popp.undp.org/UNDP_POPP_DOCUMENT_LIBRARY/Public/PSU_Solicitation_Formulaire%20de%20Garantie%20de%20Bonne%20Execution_FR.docx dans un délai de quinze (15) jours à compter de la signature du contrat par les deux parties. Si une garantie de bonne exécution est requise, le reçu de la garantie de bonne exécution par le PNUD est essentiel pour que le contrat prenne effet.
42. Garantie bancaire de restitution d'avance	42.1 Le PNUD a pour principe de ne pas verser d'avances sur les contrats, à moins que ses intérêts ne l'exigent (c'est-à-dire qu'il ne verse pas de paiement sans avoir encore reçu les produits). Si une restitution d'avance est autorisée en vertu de la fiche technique et dépasse 20 % du prix total du contrat, ou 30 000 dollars des États-Unis, selon la valeur la plus basse, le soumissionnaire présente une garantie bancaire à hauteur du montant total de la restitution d'avance dans le formulaire disponible à l'adresse https://popp.undp.org/UNDP_POPP_DOCUMENT_LIBRARY/Public/PSU_Solicitation_Formulaire%20de%20Garantie%20de%20Restitution%20DE%20E2%80%99Avance_FR.docx .
43. Indemnité forfaitaire	43.1 Le PNUD applique une indemnité forfaitaire pour les dommages ou risques causés au PNUD découlant de retards du contractant ou de la violation de ses obligations en vertu du contrat si une telle indemnité est indiquée dans la fiche technique.

44. Dispositions en matière de paiement	44.1 Le paiement sera seulement effectué après l'acceptation de la part du PNUD des biens ou des services fournis. Le paiement se fait dans un délai de trente (30) jours après réception de la facture et de l'attestation d'acceptation du travail délivrée par l'autorité compétente du PNUD qui supervise directement le contractant. Le paiement s'effectuera par transfert bancaire dans la devise du contrat.
45. Contestation des fournisseurs	45.1 La procédure de contestation mise à la disposition des fournisseurs par le PNUD permet aux personnes ou sociétés auxquelles un contrat n'a pas été attribué dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence de faire appel. Si un soumissionnaire estime ne pas avoir bénéficié d'un traitement équitable, le lien suivant fournit des informations supplémentaires quant aux procédures de contestation mises à la disposition des fournisseurs par le PNUD : http://www.undp.org/content/undp/en/home/procurement/business/protest-and-sanctions.html
46. Autres dispositions	46.1 Dans le cas où le soumissionnaire propose un prix plus bas au gouvernement hôte (par exemple l'administration de services généraux du Gouvernement fédéral des États-Unis d'Amérique) pour des services similaires, le PNUD a le droit à ce même prix. Les Conditions générales du PNUD prévalent. 46.2 Le PNUD a le droit de recevoir le même prix offert par le même contractant dans des contrats avec l'ONU ou avec les organismes des Nations Unies. Les Conditions générales du PNUD prévalent. 46.3 L'ONU a mis en place des restrictions sur l'emploi des (anciens) membres du personnel de l'ONU impliqués dans les procédures d'achat en vertu de la circulaire ST/SGB/2006/15 http://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=ST/SGB/2006/15&referer=/english/&Lang=F.

SECTION 3. FICHE TECHNIQUE

Les données suivantes pour les biens et les services à acheter complètent, supplémentent ou modifient les dispositions de l'appel d'offres dans le cas d'un conflit entre les instructions destinées aux soumissionnaires, la fiche technique et d'autres annexes ou références jointes à ladite fiche technique, et les dispositions de la fiche technique prévalent.

Numéro de fiche technique	Référence à la section 2	Données	Instructions ou exigences particulières
1	7	Langue de l'offre :	Français

2		Dépôt d'offres pour des parties ou sous-parties du tableau des exigences (offres partielles)	Sans objet
3	20	Autres types d'offres	Sans objet
4	21	Conférence préalable à l'offre après une visite de terrain	Sera organisée Heure : 09 :00 Date : juin 20, 2019 9:00 Lieu : CRDE de Mibani La personne référente du PNUD pour la conférence est : Rahamata Said Adjibou Téléphone : 763.10.89/763.11.89/763.12.89 Courriel : achats.km@undp.org
5	16	Durée de validité de l'offre	120 jours
6	13	Garantie de soumission	2.500.000 KMF Formulaires de garantie de soumission acceptables ▪ Garantie bancaire (voir le modèle de la section 8) - Ou ▪ Chèque bancaire certifié NB : une version physique de la caution de soumission devra être transmise au PNUD avant la date limite de dépôt à l'adresse suivante : Bureau du PNUD Hamramaba – Maison des Nations Unies Moroni – Union des Comores
7	41	Restitution d'avance lors de la signature du contrat	Autorisée dans la limite de 20% du contrat
8	42	Indemnité forfaitaire	Sera imposée aux conditions suivantes : Pourcentage du prix du contrat par jour de retard : 0.5% par jour de retard du total du contrat jusqu'à maximum de 10%. Au-delà, le PNUD se réserve le droit d'annuler le Contrat et de proposer le reste du marché au soumissionnaire en 2^{de} position. Nombre maximal de jours de retard 15 jours après lequel le PNUD peut mettre fin au contrat.
9	40	Garantie de bonne exécution	5% du montant du contrat

10	12	Devise de l'offre	Local Currency __KMF__ Date de référence pour la détermination du taux de change opérationnel de l'ONU : 30/06/2019
11	31	Date limite de dépôt des demandes d'éclaircissement et des questions	23/06/2019
12	31	Coordonnées de la personne à qui adresser les demandes d'éclaircissement et les questions	Personne référente au PNUD : Unité Procurement Adresse : PNUD-Maison des Nations Unies à Hamramba Courriel : achats.km@undp.org
13	18, 19 et 21	Mode de diffusion des informations complémentaires à l'appel d'offres et des réponses et éclaircissements demandés	Communication directe aux soumissionnaires potentiels par courrier électronique et publication sur les sites Web UNGM et Procurement Notice
14	23	Date limite de dépôt des offres	30 juin 2019 à 23h00 des Comores (GMT+3)
14	22	Manière autorisée de dépôt des offres	☐ ETendering
15	22	Adresse de dépôt des offres	<u>Non applicable</u>
16	22	Exigences en matière de dépôt électronique (courriel ou système eTendering)	- Format : Fichiers PDF seulement - Le nom des fichiers doit comporter un maximum de 60 caractères et ne doit pas contenir de lettres ou de caractères spéciaux. - Aucun fichier ne doit comporter de virus ou être corrompu. - Taille maximum des fichiers par transmission : 50 Mb - Objet obligatoire du courriel : ITB N°01/2019/PNUD/COM - Travaux de construction d'un système d'approvisionnement en eau à des fins agricoles au bénéfice de la zone de Mimbani - Les documents requis dans l'original (par exemple la garantie de soumission) doivent être envoyés à l'adresse ci-dessous, accompagnés d'une copie PDF soumise dans le cadre du dépôt électronique : https://etendering.partneragencies.org
17	25	Date, heure et lieu d'ouvertures des offres	Date et heure : juillet 1, 2019 2:00 Lieu : Salle de conférence du PNUD

			Dans le cas d'un dépôt sur le système eTendering, les soumissionnaires recevront une notification automatique une fois que leur offre aura été ouverte.
18	27, 36	Méthode d'évaluation pour l'adjudication d'un contrat	Offre techniquement conforme, éligible et qualifiée au prix le plus bas.
19		Date prévue pour l'entrée en vigueur du contrat	juillet 15, 2019
20		Durée maximum prévue du contrat	4 mois maximum
21	35	Le PNUD attribuera le contrat à :	Un (01) soumissionnaires.
22	39	Type de contrat	Contract for Civil Works http://www.undp.org/content/undp/fr/home/operations/procurement/overview.html
23	39	Conditions générales du contrat du PNUD qui s'appliqueront	UNDP General Terms and Conditions for Works http://www.undp.org/content/undp/fr/home/operations/procurement/overview.html
24		Autres informations relatives à l'AO	Non applicable

SECTION 4 CRITERES D'EVALUATION

Critères d'examen préliminaire

Les offres seront examinées pour déterminer si elles sont complètes et déposées conformément aux exigences de l'appel d'offres selon les critères ci-dessous selon un système de réponses Oui/Non :

- Signatures appropriées
- Procuration
- Documents minimum fournis
- Validité de l'offre
- Garantie de soumission (si exigée) déposée selon les exigences de l'appel d'offres avec période de validité conforme
- Les états financiers vérifiés les plus récents (état des résultats et bilan), y compris le rapport des commissaires aux comptes au titre des trois dernières années
- Une liste de références bancaires (nom de la banque, adresse, personne à contacter et coordonnées de la personne à contacter).

Critères d'éligibilité et de qualification minimum

L'éligibilité et la qualification seront évaluées selon un système de réponses Réussi/Échoué.

Si l'offre est déposée en tant que coentreprise, consortium ou partenariat, chaque membre doit remplir les critères minimums sauf autrement indiqué.

Objet	Critères	Exigence en matière de dépôt des documents
ÉLIGIBILITÉ		
Statut juridique	Le fournisseur est une entité enregistrée légalement.	Formulaire B : Formulaire d'information sur le soumissionnaire
Éligibilité	Un fournisseur n'est pas suspendu, exclu ou autrement désigné comme inéligible par tout organisme des Nations Unies, le Groupe de la Banque mondiale ou toute autre organisation internationale.	Formulaire A : Formulaire de soumission de l'offre
Conflit d'intérêts	Aucun conflit d'intérêts conformément à la clause 4 de l'appel d'offres.	Formulaire A : Formulaire de soumission de l'offre
Faillite	Aucune faillite déclarée, aucune implication dans une faillite ou dans des procédures de cessation de paiement, et aucun jugement ni action légale en cours contre le fournisseur qui pourrait nuire à ses opérations dans un futur proche.	Formulaire A : Formulaire de soumission de l'offre
Certificats et licences	▪ Dûment autorisé à agir en qualité d'agent au nom du fabricant, ou une procuration, si le soumissionnaire n'est pas le fabricant ▪ Nomination officielle en tant que représentant local, si le soumissionnaire dépose une offre pour le compte d'une entité située en dehors du pays ▪ Les brevets, si les technologies proposées dans l'offre sont brevetées par le soumissionnaire ▪ Les licences d'exportation ou d'importation, si applicable	Formulaire B : Formulaire d'information sur le soumissionnaire
	▪	
QUALIFICATION		
Antécédents de contrats inexécutés¹	L'inexécution d'un contrat n'a pas découlé d'une faute de la part du contractant au cours des 3 dernières années.	Formulaire D : Formulaire de qualification
Antécédents de contentieux	Aucun antécédent de décisions du tribunal ou de décisions arbitrales contre le soumissionnaire au cours des 3 dernières années.	Formulaire D : Formulaire de qualification
Expériences	Minimum 2 ans d'expérience pertinente.	Formulaire D : Formulaire de

¹ L'inexécution, comme décidé par le PNUD, comprend tous les contrats pour lesquels (a) l'inexécution n'a pas été contestée par le contractant, notamment au moyen d'un renvoi au dispositif de règlement des différends en vertu du contrat concerné, et (b) les contrats qui ont été ainsi contestés mais n'ont pas été pleinement réglés relativement au contractant. L'inexécution n'englobe pas les contrats pour lesquels la décision de l'employeur a été rejetée par le dispositif de règlement des différends. L'inexécution doit être basée sur l'ensemble des informations sur les différends ou contentieux pleinement réglés, c'est-à-dire un différend ou un contentieux qui a été réglé conformément au dispositif de règlement des différends en vertu du contrat concerné et dans le cas où toutes les instances d'appel disponibles au soumissionnaire ont été épuisées.

antérieures	Minimum 2 contrats de valeur, nature et complexité similaires mis en œuvre au cours des 3 dernières années avec attestations de bonne fin délivrées par le Maître d'Ouvrage (joindre tout justificatif utile : PV de réception ou attestation de bonne exécution).	qualification
	<i>(Pour la coentreprise, le consortium ou le partenariat, toutes les parties doivent respecter simultanément cette exigence)</i>	Formulaire D : Formulaire de qualification
Méthodologie d'exécution	Conformité de la méthodologie proposée, du planning d'exécution et du planning d'approvisionnement	
Moyens humains	Conformité du personnel proposé aux exigences de la section B du dossier d'appel d'offres	
Moyens matériel	Conformité du matériel proposé aux exigences de la section B du dossier d'appel d'offres	
Situation financière	Chiffre d'affaires annuel minimal de 90 000 000 KMF au cours des 3 dernières années. <i>(Pour la coentreprise, le consortium ou le partenariat, toutes les parties doivent respecter simultanément cette exigence).</i>	Formulaire D : Formulaire de qualification
	Le soumissionnaire doit montrer la solidité actuelle de sa situation financière et indiquer sa rentabilité potentielle à long terme. <i>(Pour la coentreprise, le consortium ou le partenariat, toutes les parties doivent respecter simultanément cette exigence).</i>	Formulaire D : Formulaire de qualification
Évaluation technique	Les offres financières sont évaluées sur un système Réussi/Échoué en ce qui concerne le respect ou non-respect des spécifications techniques désignées dans le document d'offre.	Formulaire E : Formulaire d'offre technique
Évaluation financière	Analyse détaillée du barème de prix, sur la base des exigences listées dans la section 5, qui a été proposé par les soumissionnaires dans le formulaire F. La comparaison des prix doit être basée sur le prix proposé, qui comprend le transport, l'assurance et le coût total de propriété (y compris les pièces détachées, la consommation, l'installation, la mise en service, la formation, les conditionnements spéciaux, etc., si applicable) Comparaison avec des estimations de budget ou estimations internes.	Formulaire F : Formulaire de barème de prix

SECTION 5 A : CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES ET PLANS

Section 5 A : Cahier des clauses techniques particulières et plans

Etudes APD et DAO pour la mise en place d'un système d'approvisionnement en eau à des fins agricoles au bénéfice de la zone de Mimbani

Communautés de Djando

(MOHELI)

Table des matières

I. Etudes d'APD pour la mise en place d'un système d'approvisionnement en eau à des fins agricoles au bénéfice de la zone de Mimbani

1. Contexte

2. Objectif

3. Résultats attendus

4. Option : Approvisionnement de la zone agricole de Mimbani via le cours d'eau Banda Kalala

4.1 Adéquation des ressources et besoins en eau.

4.2 Levés topographiques

4.3 Chambre de Captage de la source

4.4 Conception de la station de pompage

4.5 La conduite de refoulement partant la station de pompage au réservoir Mimbani

4.6 Récapitulatif et description technique des aménagements

4.7 Electrification des systèmes de pompage

4.8 Cout estimatif des travaux relatif à l'option 1

5. Option : Approvisionnement de la zone agricole de Mimbani via le cours d'eau Moinahedji

5.1 Adéquation des ressources et besoins en eau

5.2 Levés topographiques

5.3 Chambre de Captage de la source

6. Annexes

Plan de masse du captage Banda Kalala

Plan de masse de la station de pompage

Plan de masse du captage Moina Hedji

Tableau n°1 : Devis estimatif et quantitatif du captage Banda Kalala

Tableau n°2 : Devis estimatif et quantitatif de la station de pompage

Tableau n°3 : Devis estimatif et quantitatif du captage Moina Hedji

Tableau n°4 : Devis estimatif et quantitatif des travaux d'électrification du site

1. Contexte

Le site est une localité essentiellement agricole qui occupe 90% des ménages. L'agriculture est du type extensif utilisant des moyens de production rudimentaires. Trois types de culture y sont pratiquées : cultures vivrières (banane, manioc, taro), cultures maraîchères (tomate, oignons, salade, choux, carotte et des brèdes (felk mafana) et cultures de rente (vanille, girofle, café). La banane et le manioc qui sont les principaux aliments de consommation de base sont cultivés par presque tous les ménages. La production est destinée en grande partie à l'autoconsommation (70%) avec toute une partie vendue au marché de Fomboni et au niveau local.

A Mimbani, l'agriculture est dominée par les cultures vivrières au sud en bordure des forêts et les cultures maraîchères au nord. Les cultures maraîchères sont pratiquées à Mimbani (2,3ha).

Le périmètre de Mimbani n'est pas doté d'infrastructure et de réseau d'irrigation : les agriculteurs ne pratiquent les cultures maraîchères qu'en période des pluies. Or, en cette saison, le risque des maladies des cultures est maximal.

2. Objectif

L'objectif principal est l'amélioration de l'accès à l'eau et de son service pour ce site agricole pilote. Il s'agit particulièrement de :

- Favoriser la mobilisation et le stockage de l'eau ;
- Assurer un approvisionnement en eau permanent au système d'irrigation

3. Résultats attendus

Des investigations sur terrain réalisées le mois de septembre dernier, ont permis de recueillir les avis et les recommandations des parties prenantes locales (autorités et bénéficiaires) au projet et de collecter des informations complémentaires pour finaliser l'étude diagnostique. Des réunions d'information et de concertation ont été organisées avec les autorités locales pour la présentation de l'objet de la mission et la collecte des renseignements auprès de la population pour la conception du réseau d'adduction d'eau des deux villages.

Les études techniques porteront sur :

- Les études de base ;
- L'étude topographique du réseau du projet dont le report des données a permis d'établir le plan de masse et les profils en long des tracés des conduites ;
- L'analyse des processus possibles de production et la détermination des principales caractéristiques des infrastructures, des équipements et de matériels à mettre en place ;
- Dimensionnement du réseau d'approvisionnement en eau, des systèmes de pompage l'établissement des plans des infrastructures et des équipements nécessaires au réseau ;
- L'estimation des coûts de construction des infrastructures et des équipements.

4. Option 1 : Approvisionnement en eau de la zone agricole de Mimbani via le cours d'eau de BANDA KALALA

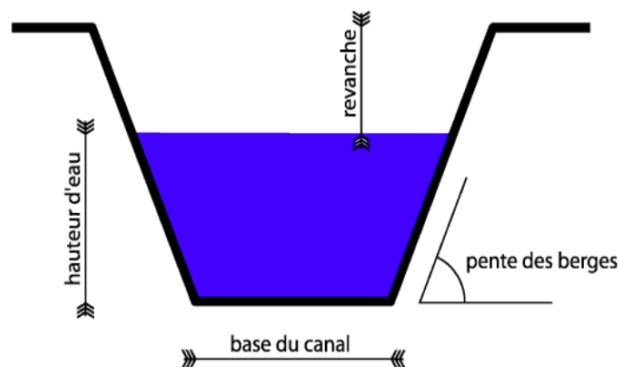
4.1 Adéquation des ressources et besoins en eau.

Le débit de la source au mois de Septembre (en période d'étiage) est moins important au point de captage et d'après le calcul, le débit relatif au cours d'eau Banda Kalala est évalué à 204m³/h en cette période d'étiage. En supposant que le temps d'utilisation (ou de remplissage du réservoir) du réseau d'amenée est de 18 heures et si la demande atteint le maximum, l'eau de la source pourra toujours suffire pour approvisionner le réservoir d'une façon continue tous les jours.

En effet, les besoins en eau du site sont variables au cours d'une journée et de l'année. La mise en place d'un réservoir permet d'alimenter le système d'irrigation à un débit fixe préconisé en constituant une réserve qui permettra de faire face aux pointes de consommation et de bien assurer la continuité de l'approvisionnement en eau.

NOTE DE CALCUL DU DEBIT COURS D'EAU BANDA KALALA

Coef de la conduite :	35
Largeur de la base :	1500 mm
Hauteur d'eau :	100 mm
Pente des berges :	13 degrés
Pente de la canalisation :	2 mm/m
Largeur du canal :	2366,295 mm
Section mouillée :	0,193 m ²
Périmètre mouillé :	2,389 m
Rayon hydraulique :	0,081 m
vitesse :	0,293 m/s
Débit :	0,057 m ³ /s
	204 m ³ /h



4.2 Levés topographiques

Dès que l'adéquation ressources et besoins en eau sont déterminés, et que les emplacements des ouvrages à desservir sont connus, on peut déterminer les tracés des conduites. Le but des levés topographiques est de calculer les différentes pressions de l'eau tout le long du réseau de l'ouvrage de captage jusqu'au réservoir de stockage.

Après analyse des résultats des enquêtes effectuées sur terrain, des solutions tenant compte des critères techniques et économiques sont proposés : le tracé le plus simple et le plus approprié pour une exploitation et un entretien aisé et à moindre coût sera adopté. Toutefois, le tracé préconisé passe sur des terrains privés, il faut donc prévoir des grillages avertisseurs pour protéger la conduite de refoulement.

4.3 Chambre de Captage de la source

L'ouvrage de captage sera construit d'une manière simple et pratique. La conception dépendra de la situation topographique, de la structure du sol. Il ne faut jamais essayer de modifier le cours d'eau et le débit naturel d'une

source : une quelconque obstruction pourrait entrainer des conséquences graves : l'eau pourrait se créer un autre passage et la source serait tarie.

L'ouvrage de captage sera implanté en amont du petit lac existant aux coordonnées **43°45'56.36"E** et **12°20'21.59"S** et à une altitude de **270m**.

Les deux chambres sont de dimensions différentes : l'une des chambres a 10m de longueur, 1,90m de hauteur et 0,70m de large, et l'autre 1m de hauteur, 2,20m de longueur et 0,3m de hauteur, avec du gravier avant l'entrée à l'autre chambre.

4.4 Conception de la station de pompage

La station de pompage est située à 45m du captage d'eau refoulera l'eau vers le réservoir principal R1 qui sera implanté sur les coordonnées géographiques, **12°20'21.59"S; 43°45'57.31"E** et à une altitude **258m**. Elle comprendra une salle sèche et un locale d'installation et de sécurisation du groupe électrogène de secours.

La hauteur manométrique totale HMT est égale à la hauteur géométrique entre le niveau d'aspiration minimal et la cote de déversement de la conduite de refoulement (au niveau du réservoir R1), majorée des pertes de charge totales. La hauteur manométrique totale calculée est de 30m.

Afin d'optimiser sur l'intensité de courant de démarrage et donc par la suite la puissance du groupe électrogène et/ou du réseau électrique public, le débit de pompage sera fixé en fonction de la fréquence de pompage au nouveau du système d'irrigation et de la capacité du réservoir R1. La pompe aura alors les caractéristiques suivantes :

- Q = 20 m³/h
- HMT = 30 m

$$P_p = \frac{Q \cdot HMT \cdot d}{367 \cdot \eta_p} \longrightarrow P_p = \frac{20 \times 193}{367 \times 0,75} = 14 \text{ Kw}$$

La puissance du moteur électrique sera : $P_m = P_p \times 1,15 = 14 \times 1,15 = 16,1 \text{ Kw}$. La puissance du moteur normalisé la plus proche est de 18,5 Kw.

Le type de pompe choisi est de type GrundFos capable d'assurer le refoulement du débit et de la Hauteur Manométrique Totale préconisés.

- i) Génie civil du complexe pompage et locale du groupe électrogène

Le complexe de la station de pompage est composé de :

- Une salle sèche qui comprend le tableau de commande de la pompe immergé et les équipements de la ligne de refoulement de la station de pompage (Groupe électropompe multi-étagé (Grundfos), compteur, vanne d'isolement, clapet, ventouse, ...),
- Deux salles : une pour le groupe électrogène avec l'armoire de commande et une autre pour la citerne de gazoile,
- Une salle sèche abritant les équipements de reprise qui sont : les équipements hydromécaniques sur la conduite de refoulement et l'armoire de commande qui assure le démarrage de l'électropompe.
-

4.5 La conduite de refoulement partant de la station de pompage au réservoir Mimbani

a. Dimensionnement des conduites de refoulement

ITB N°01/2019/PNUD/COM – Travaux de construction d'un système d'approvisionnement en eau à des fins agricoles au bénéfice de la zonz de Mimbani – Communautés de Djando (MOHELI)

Le diamètre de la conduite de refoulement est estimé selon la formule de Bresse qui donne le diamètre le plus économique.

$$D = 47,43 \times \sqrt{Q_{ref}}$$

Avec : Q_{ref} en l/s
 D diamètre intérieur en mm

Le calcul des pertes de charge dans les conduites de refoulement est effectué sur la base de la formule de Williams-Hazen :

$$J = 6,815 \times \left(\frac{V}{C_{wh}} \right)^{1,852} \times D^{-1,167}$$

Avec :

- J = perte de charge en mètre par mètre de conduite ;
- V = vitesse d'écoulement en m/s dans la conduite ;
- C_{wh} = coefficient de Williams-Hazen (entre 130 et 150 pour les conduites en polyéthylène). On a considéré un coefficient égal à 130 qui donne plus de sécurité pour le calcul des pertes de charge.

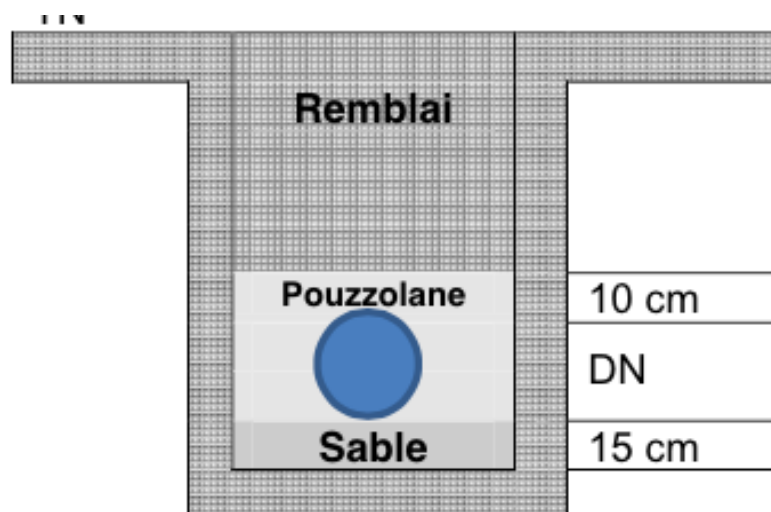
La conduite de refoulement entre la station à côté du captage et le réservoir R1 aura une longueur totale de 470m. Elle sera en polyéthylène haute densité PEHD et sera dimensionnée tout en tenant compte du gradient de pression manométrique dans la conduite et afin de réduire les coûts de matériaux (le prix des conduites est fonction de sa capacité à résister à la pression). Tout le tronçon aura le même diamètre de 90mm avec une pression supérieure ou égale à 10 bars.

b. Protection des conduites de refoulement

Les calculs hydrauliques en régime transitoire, les hypothèses et les résultats de la simulation anti-bélier résultant d'un démarrage et d'un arrêt instantané des groupes de pompage, sont présentés en annexe 2.1. L'étude de la protection des conduites de refoulement contre les effets des écoulements transitoires, a été effectuée en utilisant le logiciel « BEL ».

Les enveloppes des cotes obtenues lors de la simulation du phénomène transitoire, montrent que pour

- Pour la conduite de refoulement entre la station de pompage et le réservoir R1, pour protéger la conduite contre une surpression, une soupape anti-bélier est prévu ayant un volume de décharge au moins de 100 litres,
- Pour protéger la conduite afin d'éviter les fuites fréquentes, elle sera posée sur un lit de pose et en pouzzolane avec cette même matière pour couverture.



c. Réservoir de stockage

L'emplacement du réservoir doit être prévu à un endroit qui doit dominer au moins l'ensemble de du site et doit être dominé du point de vue altitude par le réservoir.

Ainsi, le réservoir sera placé à 275 m d'altitude et aux coordonnées **43°45'54.38"E et 12°20'23.67"S**. L'emplacement est justifié par la raison de dénivellation favorable depuis la source jusqu'au point le plus haut. Le débit de pompage sera en fonction des besoins en eau à approvisionner le site Mimbani afin de remplir le réservoir de stockage. Dans ce cas, il faut connaître l'évolution du stockage qui est fonction du volume de consommation cumulé et du volume de la production cumulé.

Il est préférable que l'évolution du stockage réel dans le réservoir soit toujours positive. Le volume de réservoir est égal au moins au volume de production cumulé maximum par jours et au moins le volume de consommation maximale journalière.

4.6 Alimentation électrique de la station de pompage

a. Raccordement au réseau électropie de la MaMwe

L'électricité à Mohéli est produite par la société nationale MA-MWE de Fomboni. Le réseau électrique couvre la quasi-totalité de l'île et plus particulièrement tous les villes et village, dont la région de Djando Malgré les déclenchements électriques fréquents du réseau MaMwe dus à la vétusté des centrales thermiques de Fomboni et du réseau, le village de Siri Zirundani a accès l'électricité au moins **20H/24** ;

Sur ce, la solution retenue pour alimenter en énergie les équipements des systèmes de pompage, est le groupe électrogène en alternance avec le réseau électrique de la MaMwe en cas de délestage PENDANT les heures d'irrigation.

A. Equipement de raccordement de la station de pompage au réseau MaMwe

- Un transformateur de 75KvA
- 1150m de câble 4x16 mm²
- DHP
- 10 Connecteurs
- 17 poteaux électriques de type UPN
- 2 abonnements électriques auprès de la société nationale d'eau et d'électricité - MaMwe

b. Caractéristiques des groupes électrogènes

La station de pompage et le système d'irrigation seront raccordés au réseau électrique de la MaMwe et par deux groupes électrogènes de secours qui ont respectivement une puissance disponible de 30 et 25KvA chacun. Le groupe est dimensionné pour alimenter en énergie électrique : la station pompage, l'éclairage du site, le système d'irrigation, les pompes doseuse et le système de filtration filtres.

Le groupe électrogène se compose de : moteur diesel, alternateur, accouplement, support, excitatrice, équipement de refroidissement des fluides de service, réservoirs d'expansion, silencieux, panneau d'instrumentations, chargeur et accumulateur et armoire de commande.

La fabrication des groupes sera Conforme à la directive 97/68/EC sur l'émission de gaz.

Les contraintes prises en considération pour le dimensionnement des groupe électrogènes sont les suivantes :

- a) Le type de démarrage des groupes électropompes.
- b) La puissance des groupes en service au même temps.
- c) Le service demandé du groupe électrogène (fonctionnement en continue ou secours).
- d) Durée de fonctionnement / an (500-1000-1500-3000h/an)

- e) Le type d'excitation de l'alternateur.

B. Spécifications des groupes électrogènes

i) Caractéristiques générales

Le groupe électrogène sera monté sur un châssis rigide commun au moteur et à l'alternateur qui seront reliés par un accouplement élastique adéquat.

La suspension du groupe sera du type élastique avec amortisseurs en caoutchouc pour montage entre pieds-supports moteur/générateur et châssis ou fondation. Raccords flexibles pour tuyauteries d'échappement et d'alimentation en carburant. Le groupe électrogène devra répondre aux caractéristiques décrites ci-après :

- Puissance continue d'après les prescriptions sur chargeables de 10% pour 6 heures
- Cos phi min. 0,8
- Tension 400/230 V, 50 Hz
- Chute de tension statique max. +/- 1 %
- Chute de fréquence dynamique max. +/- 3 %
- Temps de stabilisation de réglage :
 - Pour la tension max. 1 s.
 - Pour la fréquence max. 3 s.
- Neutre résistant à la charge asymétrique de 33 %
- Temps de démarrage 15 s.
- Vitesse de rotation 1500 min. +/- 1 %

ii) Moteur

Le moteur Diesel sera à démarrage à froid, d'exploitation simple et tous les organes seront accessibles pour la surveillance, la réparation ou l'échange.

La puissance minimum de sortie du moteur Diesel, ne sera pas inférieure à 115% de la puissance exigée de l'alternateur, la vitesse de rotation du moteur ne sera pas supérieure à 1.500 t/mn.

La batterie doit être installée dans une boîte à batterie qu'on peut fermer. La puissance de la batterie doit permettre 5 cycles de démarrage du moteur en état de charge de 50 %.

iii) Réservoirs de gasoil

Un réservoir de gasoil de capacité adéquate sera fourni avec le moteur Diesel. Le réservoir sera calibré et équipé d'un indicateur de niveau par un tube en verre acrylique et accessible du plancher.

Il est prévu également la fourniture et la pose de deux citernes de 500 litres chacun pour stocker le gasoil. Elle sera surélevée de telle sorte qu'elle alimente par gravité le réservoir du groupe moyennant une liaison par tuyau et une vanne.

iv) Alternateur

L'alternateur aura une tension de sortie de 380/220 volts, 3 phases, 50 Hz. Il est dimensionné selon les conditions de démarrage du plus grand moteur en même temps qu'est enclenché le reste de la charge d'utilisation.

L'alternateur sera efficacement refroidi par ventilation forcée d'air. Tous les éléments rotatifs seront équilibrés statiquement et dynamiquement à toutes les vitesses de travail. L'alternateur connecté en étoile et toutes les cosses terminales seront branchées à une boîte terminale de façon à faciliter les contrôles de chaque phase. Les dispositions permettant la mise à la terre efficace du neutre de l'alternateur seront prises.

4.7 Récapitulatif et description technique des aménagements

Les descriptions techniques des aménagements sont montrées dans le tableau suivant :

Tableau 10 : Descriptions des ouvrages

Ouvrages - Aménagement	Travaux à faire
OUVRAGE DE CAPTAGE :	Les deux chambres sont de dimensions différentes : l'une des chambres a 10m de longueur, 1,90m de hauteur et (1,15m de base et 0,40m de large), et l'autre 1m de hauteur, 2,20m de longueur et 0,3m de hauteur, avec du gravier avant l'entrée à l'autre chambre. Tous les ouvrages en BA sont recouverts d'enduit et de chape.
Station de pompage	Construction d'un local d'une longueur de 4,50 mètres et d'une largeur de 3,30 mètres, où seront installés les équipements hydromécaniques cités ci-après : • Groupe électropompe multi-étagé (Grundfos) Q=20m³/h - HMT=30m • Armoire électrique de commande, de contrôle, de protection et de régulation • Ventouse à triple effet avec accessoires, DN65 PN25 • Soupape anti-bélier DN60 • Clapet anti-retour percé à ressort, DN80 PN25 • Etc... NB : Etant donné que la fréquence de l'utilisation des deux pompes (39m³/h et 2m³/h) préconisées dans l'étude de l'ARC n'est pas précisée mais aussi la capacité du réservoir de stockage de Mimbani, on a supposé un réservoir projeté de 200m³ maxi.
Les Conduites d'amenée et de refoulement Captage station de pompage	La conduite d'amenée : La conduite d'amenée est en Polyéthylène Haute Densité DN 110 PN16 avec longueur moyenne de 50 mètres entre le captage d'eau et la station de pompage. Elle est conçue de sorte que le débit d'aspiration soit supérieur au débit de refoulement. La conduite de refoulement : La conduite de refoulement est en Polyéthylène Haute Densité DN90mm PN16 avec une longueur de 500 mètres entre la station de pompage et le réservoir de stock de Mimbani.

Ouvrages - Aménagement	Travaux à faire
	Le vidange Tous les ouvrages en BA sont recouverts d'enduit et de chape.

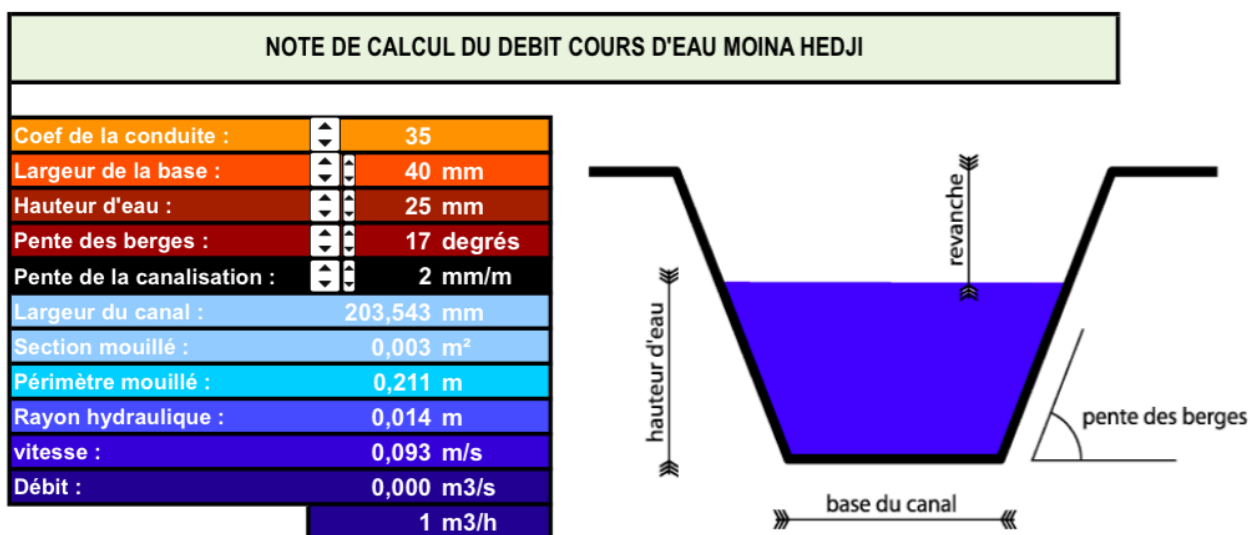
RESEAU ELECTRIQUE ET GROUPE ELECTROGENE DE SECOURS	Les solutions retenues pour alimenter en énergie les équipements des systèmes de pompage, est le groupe électrogène en alternance avec le réseau électrique de la MaMwe en cas de délestage PENDANT les heures d'irrigation C. Equipement de raccordement de la station de pompage au réseau MaMwe • Un transformateur de 75KvA • 1150m de câble 4x16 mm² • DHP • 10 Connecteurs • 17 poteaux électriques de type UPN • 2 abonnements électriques auprès de la société nationale d'eau et d'électricité - MaMwe La station de pompage et le système d'irrigation seront raccordés au réseau électrique de la MaMwe et par deux groupes électrogènes de secours qui ont respectivement une puissance disponible de 30 et 25KvA chacun. Le groupe est dimensionné pour alimenter en énergie électrique : la station pompage, l'éclairage du site, le système d'irrigation, les pompes doseuse et le système de filtration filtres.
Borne Fontaine	Dans le but d'éviter la contamination de l'eau du cours d'eau en amont, on préconise d'installer une borne fontaine pour que les usagers puissent s'approvisionner pour faire la lessive et bien d'autres utilités. Les bornes fontaines (BF) sont constituées de socles de béton légèrement armé de dimension de 2,00m de long ; 2,00m de large posée sur du béton dosé 300.
Etanchéisation du barrage	Curage de l'amont du barrage de dérivation ; Remise en état du chape et enduit.

5. Option 2 : Approvisionnement en eau de la zone agricole de Mimbani via le cours d'eau de Moin Hedji

5.1 Adéquation des ressources et besoins en eau.

Le débit de la source au mois de Septembre (en période d'étiage) est moins important au point de captage et d'après le calcul, le débit relatif au cours d'eau Banda Kalala est évalué à 1m³/h en cette période d'étiage. En supposant que le temps d'utilisation (ou de remplissage du réservoir) du réseau d'amenée est de 24 heures et si la demande atteint le maximum, l'eau de la source ne pourra pas toujours suffire pour remplir le réservoir en cette période.

En effet, les besoins en eau du site sont variables au cours d'une journée et de l'année. La mise en place d'un réservoir permet d'alimenter le système d'irrigation à un débit fixe préconisé en constituant une réserve qui permettra de faire face aux pointes de consommation et de bien assurer la continuité de l'approvisionnement en eau.



5.2 Levés topographiques

Dès que l'adéquation ressources et besoins en eau sont déterminés, et que les emplacements des ouvrages à desservir sont connus, on peut déterminer les tracés des conduites. Le but des levés topographiques est de calculer les différentes pressions de l'eau tout le long du réseau de l'ouvrage de captage jusqu'au réservoir de stockage.

Après analyse des résultats des enquêtes effectuées sur terrain, des solutions tenant compte des critères techniques et économiques sont proposés : le tracé le plus simple et le plus approprié pour une exploitation et un entretien aisé et à moindre coût sera adopté. Toutefois, le tracé préconisé passe sur des terrains privés, il faut donc prévoir des grillages avertisseurs pour protéger la conduite de refoulement.

5.3 Chambre de Captage de la source

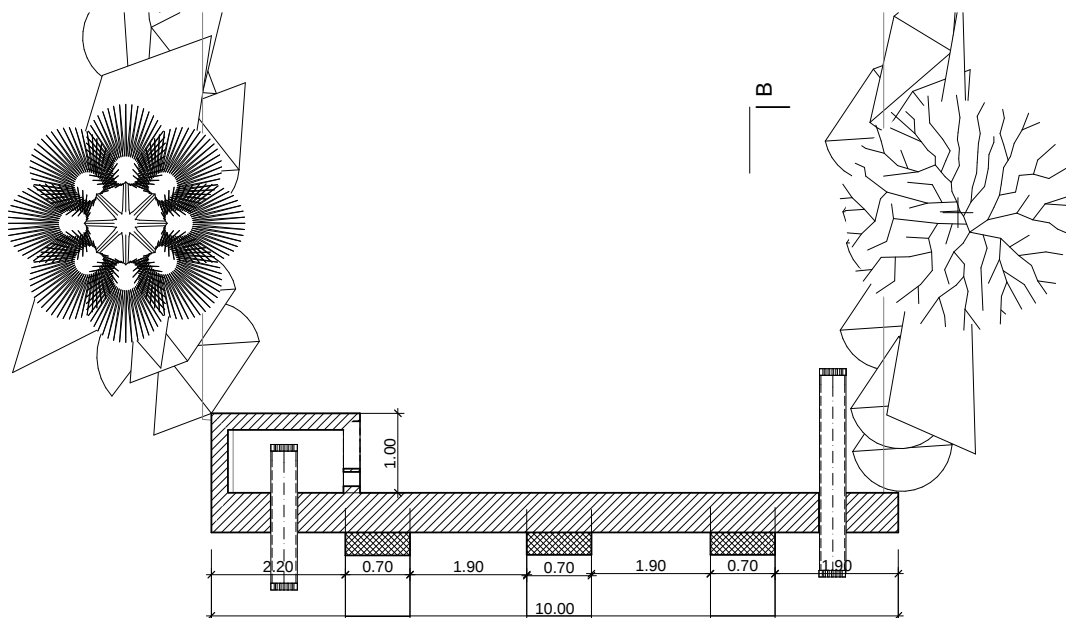
L'ouvrage de captage sera construit d'une manière simple et pratique. La conception dépendra de la situation topographique, de la structure du sol. Il ne faut jamais essayer de modifier le cours d'eau et le débit naturel d'une source : une quelconque obstruction pourrait entraîner des conséquences graves : l'eau pourrait se créer un

autre passage et la source serait tarie.

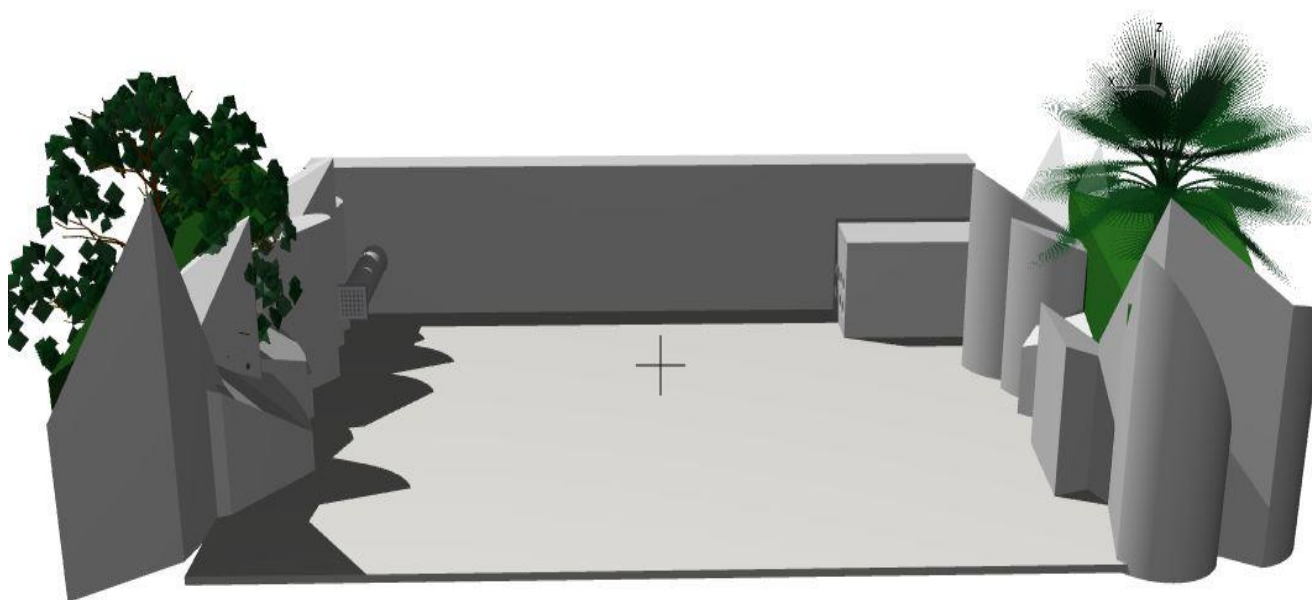
L'ouvrage de captage sera implanté en amont du petit lac existant aux coordonnées **43°45'59.56"E** et **12°20'29.33"S** et à une altitude de **313m**. Les deux chambres sont de dimensions différentes : l'une des chambres a 4m de longueur, 1,20m de hauteur et 0,60m de large, et l'autre 0,8m de hauteur, 1m de longueur et 0,3m de largeur, avec du gravier avant l'entrée à l'autre chambre.

6 : Pièces graphiques

6 Vue en plan de l'ouvrage de captage d'eau de Banda Kalala

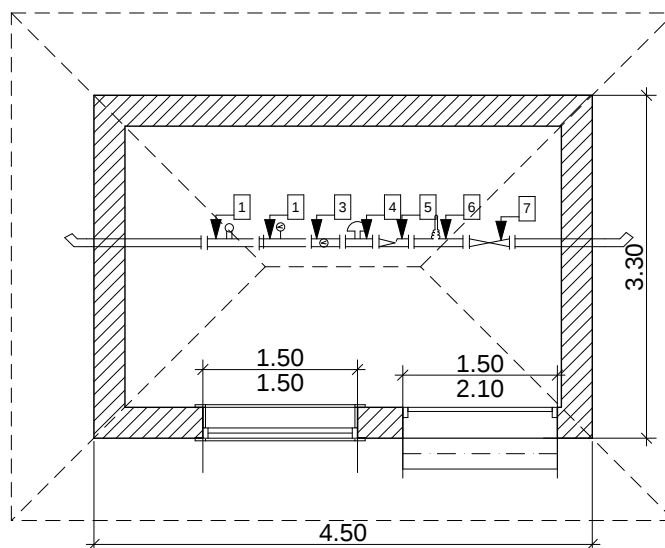


VUE EN PLAN CAPTAGE DE 10.00m DE LONGUEUR ET 1.90m DE HAUTEUR



Vue en plan de la station de pompage

- 1 vanne
- 2 pompe
- 3 clapet
- 4 compteur
- 5 manomètre
- 6 Ventouze
- 7 soupape

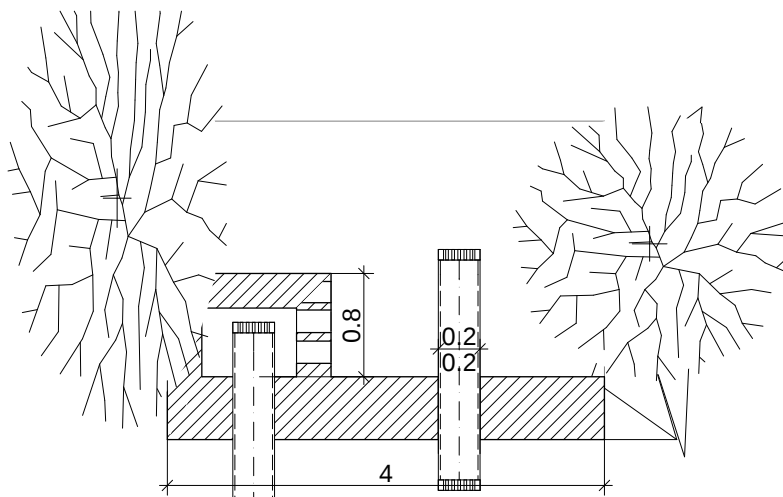


Vue en plan du station de pompage MIBANI

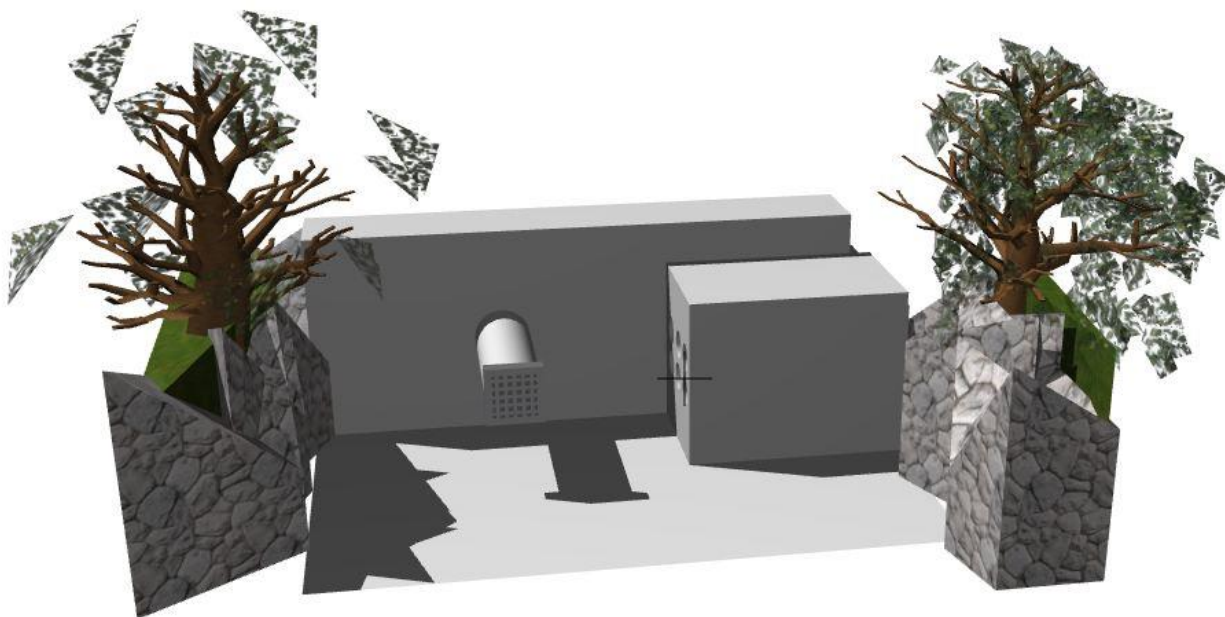


Vue en plan de l'ouvrage de captage d'eau de Banda Kalala

Vue en plan de l'ouvrage de captage d'eau de Moina Hedji



VUE EN PLAN DU CAPTAGE DE 4m DE LONGUEUR ET 1.5m DE HAUTEUR



Section 5 B : Personnel minimum exigé

MOYENS HUMAINS ET MATERIELS - ENTREPRISE TRAVAUX GENIE CIVIL

Personnel minimum exigé : justifié par les copies des diplômes légalisés et les CV accompagnés d'attestations de disponibilité signés et datés par les intéressés eux-mêmes pour le personnel non permanent ou signés et datés par l'employeur pour le personnel permanent minimum **exigé pour chaque lot**

Nombre	Poste	Diplôme/spécialité	Années d'expérience minimum	Nombre minimum de projets similaires au même poste
1	Chef de projet	Avoir un diplôme d'Ingénieur en génie Civil, génie rurale ou tout autre diplôme similaire	Avoir une expérience minimale de dix (10) ans	Avoir une expérience dans la conception et/ou exécution de construction de BTP ou réseau d'adduction minimum 2
1	Conducteur de travaux	Un diplôme de technicien génie rural, génie civil ou tout autre diplôme similaire	Avoir une expérience minimale de dix (10) ans	Avoir conduit des travaux de construction de réservoirs circulaire et de captage d'eau minimum 2
2	Maçons	Attestation de bonne exécution des travaux similaire	10 ans d'expérience minimale	Avoir une bonne expérience dans l'échafaudage et l'exécution de travaux similaire
8	Agent d'exécution	non	non	non

Mise en place d'un système d'approvisionnement en eau à des fins agricoles au bénéfice de la zone de Mimbani

Section 5 C: Matériel minimum exigé

MOYENS MATERIELS - ENTREPRISE TRAVAUX HYDRAULIQUE

Mise en place d'un système d'approvisionnement en eau à des fins agricoles au bénéfice de la zone de Mimbani

Nombre	Description	Spécifications techniques
1	Machine d'électro-soudage des tuyaux en PEHD	Pour un jeu de diamètre DN75 à DN160mm minimum
	Groupe électrogène	Avec une puissance électrique 3kva minimum
1	Matériel d'essai en tranchée de pression de conduites.	Pour une pression minimum d'essai à 2 bars
1	Raclette	Pour les extrémités des tuyaux PEHD
1	Lingette de nettoyage	Nettoyage des tuyaux PEHD
1	Treuil	Avec une force de traction minimum 2 Tonnes
1	Pala mécanique	UPN métallique DN80mm
1	Outillage	Clé griffe de 32 pouces, une caisse à outils pour clé pipe et plate dimension 13 jusqu'à 32mm

Section 5 D : Autres exigences connexes

Outre le tableau des exigences précédent, les soumissionnaires doivent tenir compte des exigences et conditions supplémentaires suivantes, et des services connexes nécessaires pour satisfaire les exigences : *[cochez la condition applicable au présent AO, supprimez l'entière rangée si elle ne s'applique pas aux biens fournis]*

Termes de livraison [INCOTERMS 2010] <i>(veuillez lier ceci au barème de prix)</i>	Sans objet
Adresse exacte de livraison ou du lieu d'installation	Commune de Djando (MOHELI)
Mode de transport privilégié	Sélectionner un objet.
Transitaire privilégié par le PNUD, le cas échéant ²	Cliquer ici pour entrer du texte.
Distribution des documents de transport <i>(si utilisation de transitaire)</i>	Cliquer ici pour entrer du texte.
Si nécessaire, le dédouanement sera effectué par :	Sélectionner un objet.
Inspection à l'usine ou avant expédition	Cliquer ici pour entrer du texte.
Inspection à la livraison	Cliquer ici pour entrer du texte.
Exigences en matière d'installation	Cliquer ici pour entrer du texte.
Exigences en matière de tests	Cliquer ici pour entrer du texte.
Contenu de la formation à l'exploitation et la maintenance	Cliquer ici pour entrer du texte.
Mise en service	Cliquer ici pour entrer du texte.
Période de garantie	Une garantie de 01 an est exigée à compter de la date de réception provisoire de la totalité des travaux
Service d'assistance local	Cliquer ici pour entrer du texte.
Exigences en matière d'appui technique	Cliquer ici pour entrer du texte.
Exigences en matière de services après-vente	☐ Garantie des pièces et de la main-d'œuvre pour une durée minimum de 1 an ☐ Appui technique

²Selon les INCOTERMS indiqués dans l'AO. L'utilisation d'un transitaire privilégié par le PNUD peut être envisagée afin de s'assurer de la bonne connaissance par le transitaire des procédures et des exigences en matière de documentation qui sont applicables au PNUD lors du dédouanement auprès des autorités douanières du pays de destination.
ITB N°01/2019/PNUD/COM – Travaux de construction d'un système d'approvisionnement en eau à des fins agricoles au bénéfice de la zonz de Mimbani – Communautés de Djando (MOHELI)

Conditions de paiement <i>(avance maximale de 20 % du prix total, conformément à la politique du PNUD)</i>	Maximum de 20% lors de la délivrance du BC et le solde sous 30 jours à compter de l'acceptation des travaux tels que prévus et la réception de la facture par le PNUD ✓ Autres Quatre (04) paiements seront effectués au titre du contrat qui sera élaboré pour l'exécution des travaux <table border="1"> <thead> <tr> <th><u>ÉTAPE IMPORTANTE</u> <u>(niveau d'achèvement)</u></th><th>Acompte</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Au dépôt du rapport d'installation de chantier y compris la mobilisation du personnel et le matériel, conjointement signés par l'Entreprise, et l'ingénieur conseil</td><td>20%</td></tr> <tr> <td>A la livraison de 50% des travaux sur présentation des Décomptes partiels conjointement signés par l'Entreprise, et L'ingénieur conseil</td><td>30%</td></tr> <tr> <td>A la livraison complète des travaux constituant le contrat</td><td>45%</td></tr> <tr> <td>A la fin de la période de garantie de 1 an, ou sur présentation d'une Caution de retenue de garantie de 5% du montant total des travaux</td><td>05%</td></tr> <tr> <td>Total</td><td>100%</td></tr> </tbody> </table>	<u>ÉTAPE IMPORTANTE</u> <u>(niveau d'achèvement)</u>	Acompte	Au dépôt du rapport d'installation de chantier y compris la mobilisation du personnel et le matériel, conjointement signés par l'Entreprise, et l'ingénieur conseil	20%	A la livraison de 50% des travaux sur présentation des Décomptes partiels conjointement signés par l'Entreprise, et L'ingénieur conseil	30%	A la livraison complète des travaux constituant le contrat	45%	A la fin de la période de garantie de 1 an, ou sur présentation d'une Caution de retenue de garantie de 5% du montant total des travaux	05%	Total	100%
<u>ÉTAPE IMPORTANTE</u> <u>(niveau d'achèvement)</u>	Acompte												
Au dépôt du rapport d'installation de chantier y compris la mobilisation du personnel et le matériel, conjointement signés par l'Entreprise, et l'ingénieur conseil	20%												
A la livraison de 50% des travaux sur présentation des Décomptes partiels conjointement signés par l'Entreprise, et L'ingénieur conseil	30%												
A la livraison complète des travaux constituant le contrat	45%												
A la fin de la période de garantie de 1 an, ou sur présentation d'une Caution de retenue de garantie de 5% du montant total des travaux	05%												
Total	100%												
Conditions de versement du paiement	☐ Acceptation écrite des biens basée sur le plein respect des exigences de l'appel d'offres												
Toute la documentation, notamment les catalogues, les instructions et les manuels d'exploitation sont dans cette langue	Français												

SECTION 6 : FORMULAIRES DE SOUMISSION A RENVoyer/LISTE DE VERIFICATION

Le présent formulaire sert de liste de vérification pour la préparation de votre offre. Veuillez remplir les formulaires de soumission à renvoyer conformément aux instructions se trouvant dans les formulaires et les renvoyer dans le cadre du dépôt de votre offre. Aucun changement apporté au format des formulaires n'est permis est aucun remplacement n'est accepté.

Avant le dépôt de votre offre, veuillez-vous assurer qu'elle respecte les instructions en matière de dépôt des offres de la fiche technique 22.

Offre technique :

Avez-vous dûment rempli tous les formulaires de soumission à renvoyer ?	
▪ Formulaire A : Formulaire de soumission de l'offre	☐
▪ Formulaire B : Formulaire d'information sur le soumissionnaire	☐
▪ Formulaire C : Formulaire d'information sur les coentreprises/consortiums/partenariats	☐
▪ Formulaire D : Formulaire de qualification	☐
▪ Formulaire E : Format de l'offre technique/Détail quantitatif estimatif	☐
▪ Formulaire G : Validité de la garantie de soumission	☐
▪ [Ajouter d'autres formulaires si nécessaire]	☐
Avez-vous fourni les documents requis pour établir votre plein respect des critères d'évaluation dans la section 4 ?	☐

Barème de prix :

▪ Formulaire F : Formulaire de barème de prix	☐
---	--------------------------

Formulaire A : Formulaire de soumission de l'offre

Nom du soumissionnaire :	[Insérer nom du soumissionnaire]	Date :	[Sélectionner date]
Référence de l'appel d'offres :	[Insérer numéro de référence de l'AO]		

La société soussignée propose de fournir les biens et services connexes requis pour [Insérer nom des biens et services] conformément à votre appel d'offres n° [Insérer numéro de référence de l'AO] et à notre offre. Nous déposons par les présentes notre offre qui inclut l'offre technique et le barème de prix.

Notre barème de prix, ci-joint, représente une somme de [Insérer montant en lettres et en chiffres et indiquer la devise].

Nous déclarons par la présente que notre société, ses prestataires de service agréés ou ses filiales et ses employés, notamment les membres de toute coentreprise, tout consortium ou tout partenariat ou les sous-traitants ou fournisseurs de toute partie du contrat :

- a) Ne font pas l'objet d'interdictions d'achat provenant de l'ONU, notamment, sans s'y limiter, d'interdictions découlant de la Liste récapitulative relative aux sanctions imposées par le Conseil de sécurité de l'ONU ;
- b) N'ont pas été suspendus, exclus ou autrement désignés comme inéligibles par tout organisme des Nations Unies, le Groupe de la Banque mondiale ou toute autre organisation internationale ;
- c) Ne sont sujets à aucun conflit d'intérêts conformément à la clause 4 des instructions à destination des soumissionnaires ;
- d) N'emploient pas ou ne prévoient pas d'employer une personne étant ou ayant été membre du personnel de l'ONU au cours de la dernière année si elle a ou a eu des relations d'affaires avec notre société en sa qualité de membre du personnel de l'ONU au cours des trois dernières années de service avec l'ONU (conformément aux restrictions applicables après la cessation de service de l'ONU, publiées dans le document ST/SGB/2006/15) ;
- e) N'ont déclaré aucune faillite, n'ont été impliqués dans aucune faillite ou dans des procédures de cessation de paiement, et n'ont fait l'objet d'aucun jugement ni action légale en cours qui pourrait nuire à leurs opérations dans un futur proche ;
- f) Entreprennent de ne s'engager dans aucune pratique illicite, y compris, sans s'y limiter, dans la corruption, la fraude, la coercition, la collusion, l'obstruction et toute autre pratique non éthique, avec l'ONU ou toute autre partie, et de mener leurs activités d'une manière qui empêche tout risque financier, opérationnel, pour sa réputation, ou tout autre risque indu pour l'ONU, et nous servons les principes du Code de conduite des fournisseurs des Nations Unies et adhérons aux principes du Pacte mondial des Nations Unies.

Nous déclarons que toutes les informations et déclarations indiquées dans la présente offre sont exactes et nous reconnaissons que toute mauvaise interprétation ou représentation y figurant pourra conduire à notre disqualification ou à des sanctions de la part du PNUD.

Nous proposons de fournir les biens et services connexes conformément aux documents de l'offre, notamment les conditions générales du contrat du PNUD, et au tableau des exigences et des spécifications techniques.

Notre offre est valide et nous oblige pour la période indiquée dans la fiche technique.

Nous comprenons et reconnaissons que vous n'êtes pas tenus d'accepter toute offre reçue.

J'atteste que je suis dûment autorisé par [Insérer nom du soumissionnaire] à signer la présente offre et y être lié si le PNUD l'accepte.

Nom : _____

Fonction : _____

Date : _____

Signature : _____

[Apposer sceau avec sceau officiel du soumissionnaire]

Formulaire B : Formulaire d'information sur le soumissionnaire

Dénomination légale du soumissionnaire	[Compléter]
Adresse légale	[Compléter]
Année d'enregistrement :	[Compléter]
Coordonnées du représentant autorisé du soumissionnaire	Nom et fonction : [Compléter] Numéros de téléphone : [Compléter] Courriel : [Compléter]
Êtes-vous un fournisseur enregistré auprès du Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies ?	☐ Oui ☐ Non Si oui, [Insérer numéro de fournisseur du Portail]
Êtes-vous un fournisseur du PNUD ?	☐ Oui ☐ Non Si oui, [Insérer numéro de fournisseur du PNUD]
Pays d'activité	[Compléter]
Nombre d'employés à plein temps	[Compléter]
Attestation d'assurance qualité (par exemple ISO 9000 ou équivalent) (Si oui, fournir une copie du certificat pertinent) :	[Compléter]
Votre société dispose-t-elle d'une accréditation telle que ISO 14001 ou ISO 14064 ou équivalent en lien avec l'environnement ? (Si oui, fournir une copie du certificat valide) :	[Compléter]
Votre société dispose-t-elle d'une déclaration écrite de sa politique environnementale ? (Si oui, fournir une copie)	[Compléter]
Votre organisation montre-t-elle un engagement important à la durabilité par d'autres moyens, par exemple des documents sur les politiques internes de la société sur l'autonomisation des femmes, les énergies renouvelables ou une appartenance à des institutions	[Compléter]

commerciales qui encouragent ces questions ?	
Votre société est-elle membre du Pacte mondial des Nations Unies ?	[Compléter]
Personnes référentes que le PNUD peut contacter pour toute demande d'éclaircissement lors de l'évaluation de l'offre	Nom et fonction : [Compléter] Numéros de téléphone : [Compléter] Courriel : [Compléter]
Veillez joindre les documents suivants :	▪ Profil d'entreprise ne devant <u>pas</u> dépasser 15 pages, ainsi que des brochures et catalogues de produits imprimés se rapportant aux biens et services achetés ▪ Attestation d'incorporation ou d'enregistrement de la société ▪ Attestation d'immatriculation ou de paiement délivrée par l'administration fiscale attestant que le soumissionnaire est à jour de ses obligations fiscales, ou une attestation d'exonération fiscale, si le soumissionnaire jouit d'un tel privilège ▪ Documents d'enregistrement de la raison sociale, le cas échéant ▪ Certificat de qualité (par exemple ISO, etc.) ou autres certificats, accréditations, prix, distinctions similaires reçus par le soumissionnaire, le cas échéant ▪ Certificats, accréditations, mentions ou étiquettes de conformité environnementale et autres preuves des pratiques du soumissionnaire qui contribuent à la durabilité environnementale et à la réduction des effets néfastes sur l'environnement (par exemple l'utilisation de substances non toxiques, de matières premières recyclées, de matériel à faible consommation d'énergie, à émission de carbone réduite, etc.), soit dans le cadre de ses pratiques commerciales, soit dans les biens qu'il fabrique ▪ Brevets, si les technologies proposées dans l'offre sont brevetées par le soumissionnaire ▪ Attestation ou autorisation indiquant que le soumissionnaire est le représentant du fabricant, ou une procuration ▪ Licences d'exportation le cas échéant ▪ Autorisation du gouvernement local de s'implanter et d'exploiter son activité sur le lieu d'affectation, le cas échéant ▪ Lettre officielle de nomination en qualité de représentant local, si le soumissionnaire dépose une offre pour le compte d'une entité située en dehors du pays

Formulaire C : Formulaire d'information sur les coentreprises/consortiums/partenariats

Nom du soumissionnaire :	[Insérer nom du soumissionnaire]	Date :	[Sélectionner date]
Référence de l'appel d'offres :	[Insérer numéro de référence de l'AO]		

À remplir et renvoyer avec votre offre, si celle-ci est déposée en tant que coentreprise, consortium ou partenariat.

Non	Nom du partenaire et coordonnées (adresse, numéros de téléphone, numéros de fax, courriel)	Part proposée de responsabilités (en %) et type de biens ou de services à fournir
1	[Compléter]	[Compléter]
2	[Compléter]	[Compléter]
3	[Compléter]	[Compléter]

Nom du partenaire principal (disposant de l'autorité pour obliger la coentreprise, le consortium, le partenariat lors du processus d'appel d'offres, et dans le cas où un contrat est attribué, lors de l'exécution du contrat)	[Compléter]
---	-------------

Nous vous joignons une copie du document susréféréncé signé par chaque partenaire, qui détaille la structure juridique possible et la confirmation de l'obligation conjointe et solidaire des membres de ladite coentreprise :

☐ Lettre d'intention de former une coentreprise **OU** ☐ accord de coentreprise, de consortium ou de partenariat

Nous confirmons par la présente que si le contrat est attribué, toutes les parties à la coentreprise, au consortium ou au partenariat seront conjointement et solidairement responsables vis-à-vis du PNUD pour le respect des dispositions du contrat.

Nom du partenaire :

Nom du partenaire :

Signature : _____

Signature : _____

Date : _____

Date : _____

Nom du partenaire : _____

Nom du partenaire : _____

Signature : _____

Signature : _____

Date : _____

Date : _____

Formulaire D : Formulaire d'éligibilité et de qualification

Nom du soumissionnaire :	[Insérer nom du soumissionnaire]	Date :	[Sélectionner date]
Référence de l'appel d'offres :	[Insérer numéro de référence de l'AO]		

En cas de coentreprise, consortium ou partenariat, à remplir par chaque partenaire.

Antécédents de contrats inexécutés

☐ Aucune inexécution de contrat survenue au cours des 3 dernières années			
☐ Contrats inexécutés au cours des 3 dernières années			
Année	Partie inexécutée du contrat	Numéro de contrat	Montant total du contrat (valeur actuelle en dollars É.-U.)
		Nom du client : Adresse du client : Raison(s) de l'inexécution :	

Antécédents de contentieux (notamment contentieux en cours)

☐ Aucun contentieux au cours des 3 dernières années			
☐ Antécédents de contentieux comme indiqué ci-dessous			
Année du différend	Montant du différend (en dollars É.-U.)	Numéro de contrat	Montant total du contrat (valeur actuelle en dollars É.-U.)
		Nom du client : Adresse du client : Sujet du différend : Partie à l'origine du différend : Statut du différend : Partie gagnante si réglé :	

Expériences antérieures

Veuillez lister uniquement les missions similaires antérieures complétées avec succès au cours des 3 dernières années.

Veuillez lister uniquement les missions pour lesquelles le soumissionnaire a traité ou sous-traité légalement pour le client en tant qu'entreprise, ou faisait partie des partenaires du consortium ou de la coentreprise. Les missions complétées par les experts individuels du soumissionnaire qui travaillent à titre personnel ou par l'intermédiaire d'autres sociétés ne peuvent pas être considérées comme faisant partie des expériences pertinentes du soumissionnaire ou de celles des partenaires ou sous-consultants du soumissionnaire, mais peut être déclarée par les experts dans leur CV. Le soumissionnaire doit être préparé à fournir des éléments concernant l'expérience déclarée en présentant des copies des documents et références appropriés à la demande du PNUD.

Nom du projet et pays d'affectation	Coordonnées du client et de la personne référente	Valeur du contrat	Période d'activité et statut	Types d'activités entreprises

Les soumissionnaires peuvent également joindre leur propre fiche de projet accompagnée de plus de détails au regard des missions ci-dessus.

☐ Ci-joint, les déclarations de performance satisfaisante de la part des trois (3) premiers clients, ou plus.

Situation financière

Chiffre d'affaires des 3 dernières années	Année	Dollars É.-U.
	Année	Dollars É.-U.
	Année	Dollars É.-U.
Dernière cote de crédit (le cas échéant), indiquer la source		

Informations financières (dans un équivalent des dollars É.-U.)	Informations collectées au cours des 3 dernières années		
	Année 1	Année 2	Année 3
	<i>Informations provenant du bilan</i>		
Actifs totaux			
Obligations totales			
Actifs actuels			
Obligations actuelles			
	<i>Informations provenant de la déclaration de revenus</i>		
Recettes totales et brutes			
Profits avant impôts			

Profit net			
Ratio actuel			

☐ Ci-joint, les copies des états financiers vérifiés (bilans, notamment toutes les notes connexes et déclarations de revenus) pour les années requises ci-dessus, conformes aux conditions suivantes :

- a) Doivent représenter la situation financière du soumissionnaire ou de la partie à la coentreprise et non de sociétés sœurs ou de la société mère ;
- b) Les états financiers collectés doivent être vérifiés par un comptable public certifié
- c) Les états financiers collectés doivent correspondre aux périodes comptables déjà complétées et vérifiées. Aucune déclaration se rapportant à des périodes partielles ne sera acceptée.

Formulaire E : Format de l'offre technique

Nom du soumissionnaire :	[Insérer nom du soumissionnaire]	Date :	[Sélectionner date]
Référence de l'appel d'offres :	[Insérer numéro de référence de l'AO]		

L'offre du soumissionnaire doit être organisée de manière à suivre le format de l'offre technique. S'il est exigé ou demandé de la part du soumissionnaire que ce dernier adopte une approche précise, celui-ci ne doit pas seulement déclarer son acceptation, mais également décrire la manière dont il compte respecter les exigences. Si une réponse descriptive est exigée et que le soumissionnaire ne la fournit pas, son offre sera déclarée non conforme.

SECTION 1 : Qualification, capacités et expérience du soumissionnaire

- 1.1 Capacités organisationnelles générales qui sont susceptibles d'influer sur la mise en œuvre : structure de gestion, stabilité financière et capacités de financement des projets, contrôles de la gestion des projets, mesure dans laquelle les travaux seraient sous-traités (le cas échéant, fournir des détails).
- 1.2 Pertinence des connaissances et expérience spécialisées au sujet d'engagements similaires pris dans la région ou le pays.
- 1.3 Procédures d'assurance qualité et mesures d'atténuation des risques.
- 1.4 Engagement de l'organisation à la durabilité.

SECTION 2 : Portée des prestations à fournir, spécifications techniques et services connexes

La présente section doit démontrer que le soumissionnaire se conforme aux spécifications en identifiant les éléments spécifiques proposés, en répondant aux exigences point par point, comme indiqué, en fournissant une description détaillée des modalités d'exécution essentielles proposées, et en montrant de quelle manière l'offre respecte ou dépasse les exigences ou spécifications. Tous les aspects importants doivent être traités au moyen de détails suffisants.

- 2.1 Une description détaillée de la manière dont le soumissionnaire fournira les biens et services requis, en gardant à l'esprit le caractère approprié des conditions locales et de l'environnement du projet. Détails sur la manière dont les différents éléments de service seront organisés, contrôlés et livrés.
- 2.2 Indiquer si des travaux seront sous-traités, à qui, dans quel pourcentage des exigences, pour quelles raisons, les rôles proposés des sous-traitants et la manière dont l'ensemble des personnes feront fonctionner l'équipe.
- 2.3 L'offre doit également comprendre des détails au sujet des dispositifs d'examen de l'assurance qualité et de l'assurance technique interne du soumissionnaire.
- 2.4 Le plan de mise en œuvre, notamment un diagramme de Gantt ou un échéancier de projet indiquant le déroulement détaillé des activités qui seront entreprises et leur calendrier respectif.
- 2.5 Montrer la manière dont vous prévoyez d'intégrer des mesures de durabilité à l'exécution du contrat.

- 2.6 **Note au PNUD : Dans la colonne « a », lister les objets de la section 5a.** Les services et exigences connexes telles que l'installation, la formation et les services après-vente doivent également être listés, comme exigé.

Biens et services à fournir Spécifications techniques	Votre réponse				
	Respect des spécifications techniques		Date de livraison (confirmer que vous vous y conformez ou indiquer votre date de livraison)	Attestation de qualité, licences d'exportation, etc. (indiquer tout élément applicable et le joindre)	Observations
	Oui, nous nous y conformons	Non, nous ne pouvons pas nous y conformer (indiquer divergences)			

Autres services et exigences connexes (sur la base des informations fournies dans la section 5b)	Respect des exigences		Détails ou observations au sujet des exigences connexes
	Oui, nous nous y conformons	Non, nous ne pouvons pas nous y conformer (indiquer divergences)	
par exemple conditions de livraison			
Garantie			
Service d'assistance local			

SECTION 3 : Structure de gestion et personnel essentiel

- 3.1 Décrire la méthode de direction générale en matière de planification et d'exécution du contrat. Inclure un tableau d'organisation pour la gestion du projet en décrivant la relation entre les postes et désignations clés. Fournir une feuille de calcul pour montrer les activités de chaque catégorie de personnel ainsi que le temps alloué à leur implication.
- 3.2 Fournir les CV des membres du personnel essentiel qui sera employé pour soutenir la mise en œuvre de ce projet en utilisant le format ci-dessous. Les CV doivent montrer les qualifications dans les domaines pertinents pour la fourniture des biens et services.

Format du CV pour les membres du personnel essentiel proposés

Nom du membre du personnel	[insérer]
----------------------------	-----------

Poste pour cette mission	[insérer]
Nationalité	[insérer]
Compétences linguistiques	[insérer]
Formation/Qualifications	<i>[Résumer formations à l'université ou autre formation spécialisée du membre du personnel en indiquant les noms des établissements d'enseignement, les dates et les diplômes ou qualifications obtenus]</i> [insérer]
Certifications professionnelles	<i>[Fournir des détails des certifications professionnelles dans les domaines pertinents pour la fourniture des biens et services]</i> ■ Nom de l'établissement : [insérer] ■ Date de certification : [insérer]
Emploi/Expérience	<i>[Lister tous les postes occupés par le membre du personnel (en commençant par le poste actuel, par ordre chronologique inversé) en indiquant les dates, noms des organismes, nom du poste occupé et lieu de l'emploi. En ce qui concerne l'expérience accumulée au cours des cinq dernières années, détailler le type d'activités entreprises, le degré de responsabilités, le lieu des affectations et toute autre information ou expérience professionnelle considérée comme pertinente dans ce cadre]</i> [insérer]
Références	<i>[Fournir noms, adresses, numéro de téléphone et courriel pour deux (2) références]</i> Référence 1 : [insérer] Référence 2 : [insérer]

J'atteste que les renseignements donnés ci-dessus décrivent correctement, à ma connaissance, mes qualifications, expériences, et d'autres informations pertinentes à mon sujet.

Signature du membre du personnel

Date (jour/mois/année)

Formulaire F : Formulaire de barème de prix

Nom du soumissionnaire :	[Insérer nom du soumissionnaire]	Date :	[Sélectionner date]
Référence de l'appel d'offres :	[Insérer numéro de référence de l'AO]		

Le format indiqué dans les pages qui suivent est proposé à titre de guide pour l'établissement du barème de prix pour la fourniture des biens. Il inclut des dépenses spécifiques, qui peuvent être ou non requises ou applicables, mais indiquées à titre d'exemple. Il doit être modifié à l'aide d'une liste appropriée détaillée qui reflète les biens et services connexes pour respecter les exigences spécifiques et assurer la comparaison égale des offres. En ce qui concerne les travaux civils, le détail quantitatif estimatif doit être utilisé comme un barème de prix.

Le soumissionnaire doit établir le barème de prix conformément au format ci-dessous. Le barème de prix doit indiquer la répartition détaillée des coûts de tous les biens et services connexes à fournir. Des chiffres séparés doivent être fournis pour chaque regroupement ou catégorie fonctionnels, le cas échéant.

Toute estimation de frais remboursables, tels que les déplacements d'experts et les frais et débours divers, doit être indiquée séparément.

Langue de l'offre : [Insérer devise]

Barème de prix

Numéro d'objet	Description	Unité de mesure	Quantité	Prix unitaire	Prix total
Frais de FCA, le cas échéant					
Sous-total du FCA pour l'offre (Incoterms 2010) (veuillez indiquer l'aéroport international du FCA) :					
Frais de transport et de livraison					
Total de l'offre de RDA, RPD, RLD, déchargés ou dégagés, lieu, pays (Incoterms 2010)					
Installation					
Formation					
Garantie					
Après-vente					
TOTAL GÉNÉRAL					

Nom du soumissionnaire : _____

Signature autorisée : _____

Nom du signataire autorisé : _____

Nom de la fonction : _____

FORMULAIRE G : Formulaire de garantie de soumission

(Ceci doit être finalisé sur le papier à en-tête officiel de la banque émettrice.

Excepté les espaces prévus à cet effet, aucune modification ne peut être apportée au présent modèle.)

À : Le PNUD,
[Insérer les coordonnées indiquées dans la fiche technique]

CONSIDÉRANT [nom et adresse du prestataire] que (ci-après le « soumissionnaire ») a déposé une offre auprès du PNUD en date du [Cliquer ici pour entrer la date](#) pour la fourniture de biens et services au titre de *[Insérer nom des biens et services]* (ci-après l'« offre ») :

CONSIDÉRANT que vous avez stipulé que le soumissionnaire devait vous fournir une garantie bancaire émise par une banque reconnue au montant indiqué ci-après à titre de garantie au cas où le soumissionnaire :

- a) Ne signerait pas le contrat après que le PNUD le lui ait attribué ;
- b) Retirerait son offre après la date d'ouverture des offres ;
- c) Ne se conformerait pas à une modification des exigences décidée par le PNUD en application des instructions de l'appel d'offres ;
- d) Ne fournirait pas une garantie de bonne exécution, des assurances ou d'autres documents pouvant être exigés par le PNUD comme condition préalable pour l'entrée en vigueur du contrat.

ET CONSIDÉRANT que nous avons accepté de délivrer au soumissionnaire cette garantie bancaire :

Nous déclarons par la présente que nous nous portons garants et que nous sommes responsables envers vous, au nom du soumissionnaire, dans la limite de *[montant de la garantie] [en lettres et en chiffres]*, telle somme étant payable dans les devises et les proportions de devises dans lesquelles le prix offert est payable, et nous nous engageons à vous payer, à première demande écrite de votre part et sans objection ni discussion, toute somme dans la limite de *[montant de la garantie tel que susmentionné]* sans que vous n'ayez à prouver ou motiver votre demande de paiement pour la somme susmentionnée.

Cette garantie est valable jusqu'à 30 jours après la date finale de validité des offres.

SIGNATURE ET SCEAU DE LA BANQUE GARANTE

Signature : _____

Nom : _____

Fonction : _____

Date : _____

Nom de la banque : _____

Adresse : _____

[Apposer sceau avec sceau officiel de la banque]

FORMULAIRE H : Formulaire de garantie de bonne exécution

(Ceci doit être finalisé sur le papier à en-tête officiel de la banque émettrice. Sous réserve des espaces prévus à cet effet, aucune modification ne peut être apportée au présent modèle.)

A : Le PNUD
[Insérez les coordonnées indiquées dans la fiche technique]

CONSIDERANT que *[nom et adresse du prestataire]* (ci-après, le « Prestataire ») s'est engagé, en application du contrat n°, en date du, à fournir les biens et services connexes (ci-après, le « Contrat ») :

CONSIDERANT que vous avez stipulé dans ledit Contrat que le Prestataire devait vous fournir une garantie bancaire émise par une banque reconnue et du montant y indiqué en garantie de l'exécution de ses obligations aux termes du Contrat ;

ET CONSIDERANT que nous avons accepté de délivrer au Prestataire une telle garantie bancaire.

CECI ETANT RAPPELE, nous déclarons par les présentes que nous nous portons garants et que nous sommes responsables envers vous, pour le compte du Prestataire, dans la limite de *[montant de la garantie en lettres et en chiffres]*, ladite somme étant payable dans les devises et les proportions de devises dans lesquelles le prix offert est payable, et nous nous engageons à vous payer, à première demande écrite de votre part et sans objection ou discussion, toute somme dans la limite de *[montant de la garantie susmentionné]* sans que vous ayez à prouver ou motiver votre demande en paiement.

La présente garantie restera valable pendant 30 jours à compter de la date de délivrance par le PNUD d'une attestation de bonne exécution et d'achèvement complet des services fournis par le Prestataire.

47. SIGNATURE ET CACHET DE LA BANQUE GARANTE

Date

Nom de la banque

Adresse

FORMULAIRE I : Formulaire de garantie de restitution d'avance³

(Ceci doit être finalisé sur le papier à en-tête officiel de la banque émettrice. Sous réserve des espaces prévus à cet effet, aucune modification ne peut être apportée au présent modèle.)

_____ *[Nom de la banque et adresse de la succursale ou du bureau émettant la garantie]*

Bénéficiaire : _____ *[Nom et adresse du PNUD]*

Date : _____

GARANTIE DE RESTITUTION D'AVANCE N° : _____

Nous avons été informés que *[nom de la société]* (ci-après, le « Prestataire ») a conclu avec vous le contrat n° *[numéro de référence du contrat]* en date du *[insérez la date]*, au titre de la fourniture de *[brève description des exigences de l'AO]* (ci-après, le « Contrat »).

En outre, nous croyons comprendre qu'aux termes des conditions du Contrat, une avance d'un montant de *[montant en lettres]* (*[montant en chiffres]*) doit être versée en échange d'une garantie de restitution d'avance.

A la demande du Prestataire, *[nom de la banque]* s'engage par les présentes de manière irrévocable à vous verser toute somme dans la limite de *[montant en lettres]* (*[montant en chiffres]*)⁴ dès réception d'une demande écrite en ce sens de votre part, accompagnée d'une déclaration écrite indiquant que le Prestataire a manqué à ses obligations aux termes du Contrat en utilisant l'avance à d'autres fins que la fourniture des biens et services connexes prévus par le Contrat.

Les demandes et paiements au titre de la présente garantie sont subordonnés à la réception de l'avance susmentionnée par le Prestataire sur son compte numéro _____ ouvert auprès de *[nom et adresse de la banque]*.

Le montant maximum de la présente garantie sera progressivement diminué du montant de l'avance qui sera remboursé par le Prestataire, tel qu'indiqué dans les copies de relevés mensuels certifiés qui nous seront présentées. La présente garantie expirera au plus tard lorsque nous recevrons l'attestation de paiement mensuelle indiquant que les Consultants auront intégralement remboursé le montant de l'avance ou le _____ 20____, la date intervenant la première l'emportant. Par conséquent, toute demande en paiement au titre de la présente garantie devra nous parvenir à ce bureau au plus tard à ladite date.

La présente garantie est régie par les Règles uniformes ICC relatives aux garanties sur demande, publication ICC n° 458.

[signature(s)]

Remarque : Toutes les mentions en italique n'ont qu'une valeur indicative, ne visent qu'à faciliter l'utilisation du présent formulaire et doivent être supprimées du document final.

³ La présente garantie sera requise lorsque le Prestataire demandera une avance de plus de 20 % du montant du contrat ou lorsque le montant total de l'avance demandée dépassera USD 30.000 ou l'équivalent si le prix offert n'est pas libellé en USD, en faisant application du taux de change indiqué dans la fiche technique. La banque du Prestataire devra établir la garantie à l'aide du contenu du présent modèle.

⁴ La banque garante devra indiquer un montant correspondant à celui de l'avance et libellé dans la ou les devises de l'avance indiquées dans le Contrat.

Annexe 1 : Cadre du devis estimatif et quantitatif

CADRE DU DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF

Nom du soumissionnaire : _____ Appel d'offre n° _____ Page __ de _____

1. COUT ESTIMATIF DE L'AMENAGEMENT DU CAPTAGE BANDA KALALA

DESIGNATIONS DES TRAVAUX	UNITE	QUANTITES	P. U	MONTANT en FC
Etanchéisation du barrage de retenue des 2 cours d'eau				
Curage en amont du barrage	Fft	2		
Chape dosé à 400 kg / m3	M2	20,48		
Enduit dosé à 400 kg/ m3	M2	55,96		
Déblai	M3	200		
Total 1				
Installation, repli du chantier et déviation cours d'eau	fff	1		
Fouille	m3	4,8		
Remblai d ouvrage	m3	1,2		
béton armé dosé à 400 kg/m3	m3	11,64		
béton de propriété dosé à 150 kg/m3	m3	0,5		
Matériels de plomberie y compris tuyaux de toutes dimension	fft	1		
Total 2				
TOTAL GENERAL				

2. COUT ESTIMATIF DE LA CONSTRUCTION DE LA STATION DE POMPAGE

DESIGNATION DES TRAVAUX	U	QUANTITE	P.U	MONTANT
Dépouillage des herbes, béton, maçonnerie, revêtement, peinture				
Installation et repli du chantier et préparation surface	fft	1		
Déblai	m3	7,5		
Remblai	m3	2,05		
Béton armée dosé à 350 kg/m3	m3	1,78		
Béton de propriété dosé à 150 kg/m3	m3	0,5		

Maçonnerie de moellons	m3	6,2		
Maçonnerie d'agglos de 15 *20*50	m2	65,5		
Enduit en deux couches	m2	138		
charpente métallique y compris plafond	Fft	u		
Peinture	m2	142,5		
Equipements pour éclairage intérieur et extérieur	Ens	1		
local d'installation et de sécurisation du groupe électrogène	Ens	1		
TOTAL				
TOTAL GENERAL				

3. COUT ESTIMATIF DE LA FOURNITURE ET INSTALLATION DES EQUIPEMENTS HYDROMECHANIQUES (STATION DE POMPAGE)

DESIGNATION	U	QUANTITE	P . U	MONTANT
Equipements de l'ouvrage de captage				
Tête de crépine Ø 100	U	1		
Tuyauterie pour vidange Ø 63	MI	2,9		
Conduite d'amené en PEHD DN 110 PN16	MI	60		
Vanne d'arrêt Ø 100	U	1		
Tuyaux en PEHD pression de Ø 110mm avec accessoires	MI	5		
Tuyauterie PEHD perforé Ø 110mm	MI	4		
Elément filtrant	Fft	1		
Regard en BA	Ouvrage	1		
Manchette bridée en fonte avec collerette, DN100mm PN25 L=1,5m	U	2		
Cône de réduction en fonte DN100/80PN25	U	2		
Total 1				
Equipements hydromécaniques				
Groupe électropompe multi-étagé (Grundfos) Q=20m3/h - HMT=30m	U	1		
Lot de câbles électriques	Ens	1		
Electrodes du type immergeable pour la protection contre la marche à sec.	U	2		
Armoire électrique de commande, de contrôle, de protection et de régulation	U	1		
Manchette bridée en fonte ductile avec collerette, DN80 PN25 L=1,20m	U	2		
Coude 45° bridé en fonte ductile, DN80 PN25	U	1		
Robinet vanne à bride à cage méplate en fonte, DN80 PN25	U	2		
Joint de démontage en acier, DN80 PN25	U	1		
Cône de réduction à 2 brides en acier galvanisé à chaud, DN150/80 PN25	U	1		

Crépine en bronze, DN80 PN25	U	1		
Compteur d'eau à brides Qn=40m3/h, DN80 PN25	U	1		
Manomètre à contact électrique (Pressostat)	U	1		
Manchette bridée en acier galvanisé à chaud avec 1 piquage mamelon fileté pour manomètre à contact électrique, DN80 PN25	U	1		
Ventouse à triple effet avec accessoires, DN65 PN25	U	1		
Soupape anti-bellier DN60	U	1		
Té réduit bridé en acier galvanisé à chaud DN80/60	U	1		
Clapet anti-retour percé à ressort, DN80 PN25	U	1		
Robinet vanne à bride à cage méplate en fonte, DN80 PN25	U	1		
Coude 45° bridé en fonte ductile, DN80 PN25	U	1		
Manchette bridée en fonte avec collerette, DN80 PN25 L=2m	U	1		
Tuyaux en PEHD DN90 PN16	MI	540		
Collet à souder en PEHD avec bride et m.e.s type long, DN110/100, PN10	U	60		
Buté en béton armée	U	3		
Groupe électrogène de secours 18,5 kw	U	1		
Total 2				
TOTAL GENERAL				

4. COUT ESTIMATIF DE L'AMENAGEMENT DU CAPTAGE

DESIGNATIONS DES TRAVAUX	UNITE	QUANTITE	P.U (FC)	MONTANT en FC
Etanchéisation du barrage de retenue du cours d'eau				
Curage en amont du barrage	Fft	1		
Chape dosé à 400 kg / m3	M2	7,6		
Enduit dosé à 400 kg/ m3	M2	24		
Déblai	M3	75		
Total 1				
MUR DE SOUTÈNEMENT				
Installation, repli du chantier et déviation cours d'eau	Fff	1		
Fouille	m3	2,2		
Remblai d'ouvrage	m3	0,95		
béton armé dosé à 400kg/m3	m3	6,5		
béton de propriété dosé à 150kg/m3	m3	0,35		
Matériels de plomberie y compris tuyaux de toutes dimensions	Fft	1		
Fourniture et pose de tuyau en PEHD DN63 PN10 y compris collets bride, manchons et accessoires	ML	1150		
Total 1				
TOTAL GENERAL				

5. COUT ESTIMATIF RELATIF AU TRAVAUX D'ELECTRIFICATION DU SITE MIMBANI

DESIGNATIONS DES TRAVAUX	UNITE	QUANTITE	P.U (FC)	MONTANT en FC
Groupe électrogène de secours à démarrage progressif de 34 kva de la station de pompage	U	1		
Inverseur Automatique	U	2		
Groupe électrogène de secours à démarrage progressif de 16 kw de 20kva du système d'irrigation	U	1		
Total 1				
· 2 abonnements électriques auprès de la société nationale d'eau et d'électricité - MaMwe	U	2		
· Un transformateur de 75KvA	U	1		
· 1150m de câble 4x16 mm2	U	1 150,00		
· DHP	U	1		
· 10 Connecteurs	U	10		
· 17 poteaux électriques de type UPN	U	17		
Total 2				
TOTAL GENERAL				

Annexe 2 : Cadre du bordereau des prix unitaires

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

Objectifs

Le cadre du bordereau des prix consiste en :

Un numéro d'article de prix; une description de chaque partie des travaux dans chacun des articles. Ce prix rémunère (*forfaitairement ou à l'unité de mesure*) la réalisation d'une unité de mesure de chaque article.

Des prix unitaires et montants forfaitaires pour chaque article sont à compléter par le soumissionnaire en chiffres et en toutes lettres.

CADRE DE BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

Nom du soumissionnaire : _____ Appel d'offre n° _____ Page __ de

1. COUT ESTIMATIF DE L'AMENAGEMENT DU CAPTAGE BANDA KALALA

DESIGNATIONS DES TRAVAUX	UNITE	Prix unitaire en chiffres (FC)	Prix unitaire en lettres (FC)
Etanchéisation du barrage de retenue des 2 cours d'eau			
Curage en amont du barrage	Fft		
Chape dosé à 400 kg / m3	M2		
Enduit dosé à 400 kg/ m3	M2		
Déblai	M3		
Total 1			
Installation, repli du chantier et déviation cours d'eau	fff		
Fouille	m3		
Remblai d ouvrage	m3		
béton armé dosé à 400 kg/m3	m3		

béton de propriété dosé à 150 kg/m ³	m ³		
Matériels de plomberie y compris tuyaux de toutes dimension	fft		

2. COUT ESTIMATIF DE LA CONSTRUCTION DE LA STATION DE POMPAGE

DESIGNATION DES TRAVAUX	U	Prix unitaire en chiffres (FC)	Prix unitaire en lettres (FC)
Dépouillage des herbes, béton, maçonnerie, revêtement, peinture			
Installation et repli du chantier et préparation surface	fft		
Déblai	m ³		
Remblai	m ³		
Béton armée dosé à 350 kg/m ³	m ³		
Béton de propriété dosé à 150 kg/m ³	m ³		
Maçonnerie de moellons	m ³		
Maçonnerie d'agglos de 15 *20*50	m ²		
Enduit en deux couches	m ²		
charpente métallique y compris plafond	Fft		
Peinture	m ²		
Equipements pour éclairage intérieur et extérieur	Ens		
local d'installation et de sécurisation du groupe électrogène	Ens		

3. COUT ESTIMATIF DE LA FOURNITURE ET INSTALLATION DES EQUIPEMENTS HYDROMECHANQUES (STATION DE POMPAGE)

DESIGNATION	U	Prix unitaire en chiffres (FC)	Prix unitaire en lettres (FC)
Equipements de l'ouvrage de captage			
Tête de crépine Ø 100	U		
Tuyauterie pour vidange Ø 63	MI		
Conduite d'amené en PEHD DN 110 PN16	MI		
Vanne d'arrêt Ø 100	U		
Tuyaux en PEHD pression de Ø 110mm avec accessoires	MI		
Tuyauterie PEHD perforé Ø 110mm	MI		
Elément filtrant	Fft		
Regard en BA	Ouvrage		
Manchette bridée en fonte avec collerette, DN100mm PN25 L=1,5m	U		
Cône de réduction en fonte DN100/80PN25	U		
Total 1			
Equipements hydromécaniques			

Groupe électropompe multi-étagé (Grundfos) Q=20m ³ /h - HMT=30m	U		
Lot de câbles électriques	Ens		
Electrodes du type immergeable pour la protection contre la marche à sec.	U		
Armoire électrique de commande, de contrôle, de protection et de régulation	U		
Manchette bridée en fonte ductile avec collerette, DN80 PN25 L=1,20m	U		
Coude 45° bridé en fonte ductile, DN80 PN25	U		
Robinet vanne à bride à cage méplate en fonte, DN80 PN25	U		
Joint de démontage en acier, DN80 PN25	U		
Cône de réduction à 2 brides en acier galvanisé à chaud, DN150/80 PN25	U		
Crépine en bronze, DN80 PN25	U		
Compteur d'eau à brides Qn=40m ³ /h, DN80 PN25	U		
Manomètre à contact électrique (Pressostat)	U		
Manchette bridée en acier galvanisé à chaud avec 1 piquage mamelon fileté pour manomètre à contact électrique, DN80 PN25	U		
Ventouse à triple effet avec accessoires, DN65 PN25	U		
Soupape anti-bellier DN60	U		
Té réduit bridé en acier galvanisé à chaud DN80/60	U		
Clapet anti-retour percé à ressort, DN80 PN25	U		
Robinet vanne à bride à cage méplate en fonte, DN80 PN25	U		
Coude 45° bridé en fonte ductile, DN80 PN25	U		
Manchette bridée en fonte avec collerette, DN80 PN25 L=2m	U		
Tuyaux en PEHD DN90 PN16	MI		
Collet à souder en PEHD avec bride et m.e.s type long, DN110/100, PN10	U		
Buté en béton armée	U		
Groupe électrogène de secours 18,5 kw	U		

4. COUT ESTIMATIF DE L'AMENAGEMENT DU CAPTAGE

DESIGNATIONS DES TRAVAUX	UNITE	Prix unitaire en chiffres (FC)	Prix unitaire en lettres (FC)
Etanchéisation du barrage de retenue du cours d'eau			
Curage en amont du barrage	Fft		
Chape dosé à 400 kg / m ³	M2		
Enduit dosé à 400 kg/ m ³	M2		
Déblai	M3		
Total 1			
MUR DE SOUTÈNEMENT			
Installation, repli du chantier et déviation cours d'eau	Fff		

Fouille	m3		
Remblai d'ouvrage	m3		
béton armé dosé à 400kg/m3	m3		
béton de propriété dosé à 150kg/m3	m3		
Matériels de plomberie y compris tuyaux de toutes dimensions	Fft		
Fourniture et pose de tuyau en PEHD DN63 PN10 y compris collets bride, manchons et accessoires	ML		

5. COUT ESTIMATIF RELATIF AU TRAVAUX D'ELECTRIFICATION DU SITE MIMBANI

DESIGNATIONS DES TRAVAUX	UNITE	Prix unitaire en chiffres (FC)	Prix unitaire en lettres (FC)
Groupe électrogène de secours à démarrage progressif de 34 kva de la station de pompage	U		
Inverseur Automatique	U		
Groupe électrogène de secours à démarrage progressif de 16 kw de 20kva du système d'irrigation	U		
Total 1			
· 2 abonnements électriques auprès de la société nationale d'eau et d'électricité - MaMwe	U		
· Un transformateur de 75KvA	U		
· 1150m de câble 4x16 mm2	U		
· DHP	U		
· 10 Connecteurs	U		
· 17 poteaux électriques de type UPN	U		

ANNEXE 3 : Guide du soumissionnaire en Etendering
